

# 153

Trimestriel  
CESE Wallonie  
Octobre 2022

REVUE

# Wallonie

## Invité

Eric Florence

## Dossier

Ruralité : comment y travailler ?

## Actus

Renouvellement :  
Pôle Environnement  
Conseil du Tourisme

 **CESE Wallonie**  
Conseil économique, social  
et environnemental de Wallonie





**Luc Simar**  
Secrétaire général

La crise énergétique, annoncée comme temporaire au départ, perdue, notamment depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, avec des conséquences sociales et économiques importantes. Le CESE Wallonie a insisté auprès du Gouvernement, sur la nécessité de mesures régionales d'urgence ciblées sur les entreprises et les ménages les plus touchés. Il a formulé plusieurs propositions de mesures structurelles à mettre en place dès aujourd'hui, afin d'assurer le mix énergétique nécessaire à la consommation prévue, le renforcement de l'efficacité énergétique et la sécurité d'approvisionnement, le tout dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

"Vivre la Ruralité" est le thème fédérateur du cycle de webinaires 2022-2023 mis en place par le Conseil. Un premier volet "Comment y travailler ?" a été consacré au développement des activités économiques ainsi qu'à l'agriculture.

La stimulation des activités économiques en milieu rural se réalise, en Wallonie, notamment avec l'appui du Programme communal de développement rural (PCDR). Les origines, les caractéristiques, les procédures ainsi que les projets soutenus sont présentés. Jean-François Collin, Directeur Prospective à la Fondation rurale de Wallonie, apporte un éclairage complémentaire en évoquant, à l'aide d'exemples concrets, les ateliers et les espaces de coworking ruraux.

Deux utilisateurs témoignent de leur expérience, des avantages d'occuper un atelier rural, des inconvénients et des perspectives pour l'avenir. Les espaces de coworking constituent un autre type de structure mise en place pour assurer le développement économique en milieu rural. Le projet du coworking Gare !, situé à Saint-Hubert, est présenté ainsi que les défis auxquels il doit faire face pour poursuivre son développement.

L'agriculture est également un acteur central de la ruralité. Même si elle représente moins de 1% du PIB de la Belgique, l'agriculture occupe, avec presque la moitié du territoire, une place essentielle. Dans son interview, Isabelle Jaumotte, Directrice du Service d'études de la Fédération wallonne de l'agriculture, revient la situation agricole en Wallonie, les défis auxquels le secteur doit faire face et les actions mises en place pour participer au développement rural. Deux agriculteurs expliquent pourquoi et comment ils ont, tout en maintenant leur exploitation, amplement diversifié leurs activités.

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> congrès du Parti communiste chinois, Eric Florence, sociologue, spécialiste de la Chine contemporaine et chargé de cours à l'ULiège est l'Invité de la revue. Il apporte, dans son interview, des informations intéressantes sur les transformations du régime politique chinois, les réformes économiques et sociales menées, les impacts de ces évolutions sur les relations avec l'Union Européenne. Nous constatons ces derniers mois toute l'importance de la géopolitique et ses répercussions sur notre vie quotidienne. Bonne lecture.



Invité  
**Eric Florence**



Dossier  
**Ruralité :  
comment y travailler ?**



Le webinaire "Vivre la ruralité : comment s'y sentir bien ?" aura lieu le vendredi 25 novembre 2022 de 9h30 à 12h sur la plateforme Livestorm. Il s'agit du deuxième webinaire du cycle organisé par le CESE Wallonie sur le thème de la ruralité.

[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)



# Actus Renouvellement du Pôle Environnement

## Invité

4

Eric Florence (ULiège)  
*"Les transformations politiques et socio-économiques en Chine"*

## Dossier

8

### Ruralité : comment y travailler ?

Trois questions à Jean-François Collin (FRW)

14

#### Témoignages

16

Deux utilisateurs d'un atelier rural témoignent

Le coworking Gare ! : conjuguer travail connecté et ruralité

#### Interview

19

Isabelle Jaumotte (FWA)

*"L'agriculture est un acteur central du développement rural "*

#### Témoignages

21

*"Nous voulons donner une image positive de l'agriculture"*

*"La vente à la ferme nous permet de maintenir le lien"*

24

## Actus

Renouvellement du Pôle Environnement

24

Interview : Agathe Defourny et Cécile Neven

Renouvellement du Conseil du Tourisme

29

Interview : Alain Petit

La CRMSF édite son 37<sup>ème</sup> tome du Bulletin

33

36

## Livres

La sélection du Centre de Documentation

36

Et dans notre bibliothèque numérique

37





## Les transformations politiques et socio-économiques en Chine



### Eric Florence

Eric Florence est sociologue, chercheur au CEDEM et chargé de cours à l'ULiège. Sa longue expérience de la Chine au cours des trente dernières années et son séjour à Hong Kong pendant 4 ans (il a été à la tête du Centre français d'études sur la Chine contemporaine<sup>(1)</sup> de 2015 à 2019) font de lui l'un des spécialistes de la Chine contemporaine.

Dans son interview, il explique les trois phases de réformes politiques et socio-économiques qui ont fait de la Chine l'une des plus grandes puissances du monde. Avec, au cœur de ces changements, un Parti communiste qui souhaite garder la mainmise sur toutes les sphères d'activités.

**Wallonie: 1978 est une année charnière dans l'histoire de la Chine contemporaine. Pour quelles raisons ?**

**Eric Florence:** C'est en effet cette année-là que débutent la période des réformes économiques et l'ouverture post-maoïste. La sortie du maoïsme se caractérise, comme l'explique le sinologue français Jean-Luc Domenach, par une double réconciliation. La première se réalise entre le peuple et les dirigeants réunis par un "viatique de survie" consécutif aux affres de la révolution culturelle<sup>(2)</sup>. La population chinoise a énormément souffert durant cette période et, aujourd'hui encore, les réactions sont très fortes lorsque l'on y fait référence. La seconde réconciliation a lieu au sein même du Parti communiste chinois, autour de la nécessité d'inversion des priorités entre l'idéologico-politique et l'économie. Des mécanismes nouveaux en termes de gestion économique sont mis en place, dans l'objectif d'assurer la croissance et le développement de la Chine. En décembre 1978, lors du XI<sup>ème</sup> Congrès du Parti, Deng Xiaoping annonce officiellement qu'il est nécessaire, pour libérer les forces productives, de transformer les relations entre la production et la superstructure ainsi que les méthodes de gestion, les modes d'activités et les modes de pensées. "Il s'agit d'une révolution profonde et de grande envergure", déclare-t-il. Dans les faits, cela se traduit par le démantèlement massif des entreprises d'Etat à partir de la fin des années 1990 (sauf celles considérées comme stratégiques, ce qui explique le poids toujours considérable du secteur étatique dans l'économie) et par l'introduction de mécanismes de marché. Il faut cependant insister sur le fait que dans cette période de changements, un grand nombre d'institutions nées lors de la période maoïste vont continuer à jouer un rôle important et être combinées au capitalisme pour en découpler les effets. Par ailleurs, le Parti continue à garder la mainmise sur la dimension idéologique...

**Wallonie: Vous évoquez trois grandes phases dans les réformes économiques, la première allant de 1980 à 1992...**

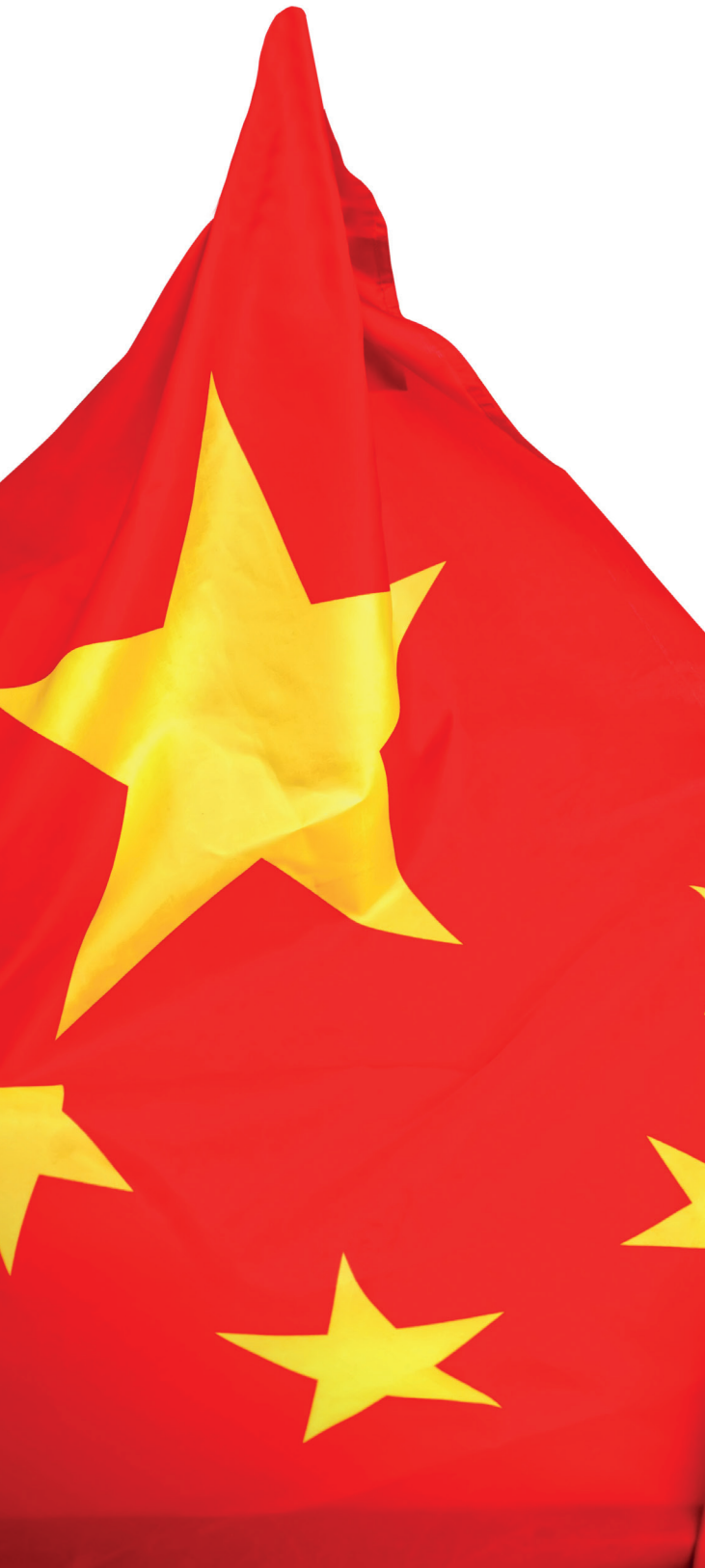
**Eric Florence:** Cette première phase, d'un peu plus de dix ans, voit des changements importants s'opérer. On pourrait y associer le dicton repris par

des dirigeants comme Deng Xiaoping disant qu'il faut "tâter les pierres pour traverser la rivière". Les dirigeants de l'époque ont tous en commun la volonté – et constatent la nécessité – de transformer l'économie, de manière à permettre à la Chine de retrouver "la richesse et la puissance" ("fugiang") perdues depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, ces dirigeants n'étaient pas unanimes quant à savoir jusqu'où aller dans ces réformes. Dès fin 1978, de nombreuses délégations officielles visitent les pays étrangers (Europe, Asie du Sud-Est) et reviennent impressionnés de ce qui s'y passe, essentiellement en termes de développement économique. En 1992, Deng Xiaoping réalise également le fameux "voyage dans le sud", qui va relancer le processus de réformes économiques et mettre en sourdine les querelles idéologiques sur la nature du développement en cours. Cette ouverture à l'extérieur dans la quête de la prospérité ne se reproduira pas par la suite et sur ce plan, le contexte idéologique actuel très autoréférentiel mérite d'être souligné.

Durant cette période, de nombreux débats s'organisent sur la question de la spécificité du socialisme chinois (est-il de nature socialiste ou capitaliste). Les institutions et les acteurs en présence s'adaptent à ce système entrepreneurial hybride. Ainsi, il est courant que les responsables politiques locaux soient en même temps secrétaire du parti, membre d'un conseil d'administration d'une entreprise et... responsable syndical! Cette collusion d'intérêts entre les pouvoirs politiques et économiques fera émerger la corruption, un phénomène qui ne cessera de s'amplifier.

**Wallonie: Une deuxième phase de transformations démarre en 1993 et va jusqu'en 2012. Quels sont les principaux éléments à retenir de cette période ?**

**Eric Florence:** Une accélération des réformes va apparaître dès 1992, avec la reconnaissance dans les déclarations du Parti de la nécessaire "concurrency", même si celle-ci doit rester "loyale". Dans les faits, c'est un capitalisme d'Etat très violent qui va être mis en place. A partir de la fin des années 1990, des dizaines de milliers de personnes vont perdre leur travail, du fait de la fermeture de bon nombre d'entreprises d'Etat, même si certains secteurs sont épargnés.



L'ouverture à l'étranger se poursuit, tandis que la mobilité sociale est très forte. Néanmoins, les conditions de travail se détériorent : les travailleurs sont soumis à des régimes disciplinaires. C'est la période qualifiée de "*Workers under assault*" décrite dans les travaux pionniers d'Anita Chan sur les conditions de travail dans les zones économiques spéciales du sud de la Chine. Le nombre d'accidents de travail est en augmentation constante (111 doigts coupés par jour et un mort d'accident tous les trois jours dans les usines de Shenzhen en 2005).

Au niveau idéologique, le Parti renforce encore sa position dominante et effectue une adaptation idéologique majeure prenant acte du nouveau rapport de forces en cours avec l'officialisation de la théorie des "*trois représentativités*" (2002) en se déclarant représentatif des "*forces productives et culturelles avancées*" (entrepreneurs et chercheurs, ingénieurs, etc.) et "*du reste de la population*" (paysans et ouvriers).

#### CV EXPRESS

Eric Florence est Docteur en Sciences politiques et sociales de l'Université de Liège, diplômé en études chinoises (INALCO – Institut national des langues et civilisations orientales situé à Paris) et il est également diplômé en Sciences politiques et relations internationales (UCL).

Dès 1991, il effectue de fréquents séjours en Chine, d'abord dans le cadre de ses études, puis de son doctorat (en 2008), et ensuite dans le cadre de ses recherches pour le CEDEM (Centre d'étude de l'ethnicité et des migrations de l'ULiège).

Entre 2015 et 2019, il a dirigé le Centre d'Etudes Français sur la Chine Contemporaine établi à Hong Kong et sa revue scientifique "*Perspectives chinoises*".

Aujourd'hui, Eric Florence est chercheur au CEDEM et à PragmApolis, chargé de cours à l'ULiège et auteur de nombreuses publications sur la Chine contemporaine, les questions politiques et les évolutions socio-économiques.

**Web'Actu du Conseil**  
EN DIRECT

**CESE Wallonie**  
**Chine : transformations politiques et socio-économiques à la veille du XX<sup>e</sup> Congrès**  
Quelles implications pour les relations avec l'Union Européenne ?

**Eric Florence**  
Sociologue spécialiste de la Chine contemporaine  
Chargé de cours à l'ULiège

**REPLAY**  
13/10/2022  
14h

**Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil**

Le 13 octobre, le CESE Wallonie a invité Eric Florence à intervenir dans le cadre d'un Web'Actu du Conseil. Il a fait part de ses réflexions, reprises dans cette interview, sur les transformations politiques et socio-économiques en Chine.

L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités de notre site internet : [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be).

sécurité nationale au cœur de toutes les décisions. Cela se traduit concrètement par un durcissement des règles et un contrôle accru de l'économie, de l'emploi, des territoires, de la culture, de la presse, de l'enseignement... Ce durcissement se manifeste tant au niveau interne, à travers notamment le vote de lois autorisant des arrestations arbitraires, qu'à l'international. Le discours d'ouverture de Xi Jinping, le dimanche 16 octobre dernier, ne font que confirmer ces orientations.

<sup>(1)</sup> <https://www.cefc.com.hk/fr/>

<sup>(2)</sup> <https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7285>

Dans le contexte de l'après-URSS et de la chute du mur de Berlin, les autorités chinoises décident de s'impliquer de plus en plus dans la gestion des affaires économiques. Avec, comme corollaire, une aggravation de la corruption. Parmi les différentes affaires, celle de Bo Xilai en 2012, ancien haut responsable du Parti communiste, constitue le plus vaste scandale au sommet du pouvoir en Chine depuis des décennies et a fortement marqué les esprits.

### **Wallonie: La dernière phase de réformes commence en 2012 et est toujours en cours...**

**Eric Florence:** L'affaire Bo Xilai a ébranlé le pays et a eu des conséquences importantes sur le Parti communiste chinois, qui a vu son image se détériorer. A son arrivée au pouvoir, en 2012, Xi Jinping n'est certes pas aussi puissant qu'aujourd'hui, mais il surprendra par sa capacité à manœuvrer pour renforcer son pouvoir. Son objectif est de refaire du Parti une organisation mobilisatrice efficace. La méthode poursuivie pour atteindre cet objectif va être de centraliser le pouvoir, de renforcer la discipline et l'idéologie et de mettre la



# Ruralité : comment y travailler ?

Le premier webinaire du nouveau cycle thématique transversal "Vivre la ruralité" a eu lieu le 23 septembre 2022. La question du "Comment y travailler ?" était au centre de la réflexion. Quels sont les outils mis en place en Wallonie pour assurer le développement économique en milieu rural ? Quelles sont leurs spécificités ? Quelles sont les expériences des utilisateurs de ces structures ? Comment l'agriculture s'est-elle diversifiée et adaptée aux évolutions du secteur ? Quel regard portent les agriculteurs sur leur rôle dans le monde rural ? Toutes ces questions, abordées lors du webinaire, sont approfondies dans ce dossier.

L'article central est consacré à la politique wallonne de développement rural et l'un de ses principaux outils, à savoir le Programme communal de développement rural (PCDR). Les origines, les caractéristiques, les procédures ainsi que les projets soutenus sont présentés. Dans son interview (page 14), Jean-François Collin, Directeur Prospective à la Fondation rurale de Wallonie, apporte un éclairage complémentaire en évoquant, à l'aide d'exemples concrets, les ateliers et les espaces de coworking ruraux.

Deux utilisateurs d'un atelier rural témoignent de leur expérience. Jérôme Riga, co-gérant de la société JRMA Automation et Marc Pierazzo, Directeur coordinateur de l'asbl La Renardière font part de leur expérience, des avantages et inconvénients à occuper un atelier rural et des perspectives pour l'avenir.

Les espaces de coworking constituent un autre type de structure mise en place pour assurer le développement économique en milieu rural.



Sophie Vieslet, Community Manager et gestionnaire du coworking Gare !, présente cet espace situé au cœur de Saint-Hubert et les défis auxquels le coworking doit faire face pour poursuivre son développement.

Autre acteur central de la ruralité : l'agriculture. Même si elle représente moins de 1% du PIB de la Belgique, l'agriculture occupe, avec presque la moitié du territoire, une place essentielle au niveau économique et sociétal. Dans son interview (page 19), Isabelle Jaumotte, Directrice du Service d'études de la Fédération wallonne de l'agriculture, revient sur la situation agricole en Wallonie, les défis auxquels le secteur est confronté et les actions mises en place pour participer au développement rural.

Deux témoignages d'agriculteurs viennent compléter l'interview. Vincent Sépult et Pierre Jaymaert expliquent pourquoi et comment ils ont, tout en maintenant leur exploitation, diversifié leurs activités. Gîtes, chambres d'hôtes, réseau énergétique autonome, vente de produits à la ferme, vignes,... autant de projets mis en place pour assurer l'avenir de la ferme et maintenir une place centrale au sein du monde rural.

## La politique de développement rural

**Pour assurer le développement des communes rurales wallonnes, le Gouvernement a mis en place une politique et des outils spécifiques. Un de ces outils est le Programme communal de développement rural (PCDR). Quelles sont les caractéristiques d'un PCDR ? Comment est-il élaboré et implémenté dans les communes ? Quels sont les projets soutenus et les procédures ? Les réponses à ces questions sont apportées dans l'article qui suit <sup>(1)</sup>.**

**Dans son interview proposée en page 14, Jean-François Collin, Directeur Prospective à la Fondation rurale de Wallonie, apporte un éclairage complémentaire en évoquant, à l'aide d'exemples concrets, les ateliers et les espaces de coworking ruraux.**

Le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural définit la politique, les outils et les procédures en la matière. L'article 2 de ce décret précise qu'une opération de développement rural "est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire. L'élaboration et la mise en place de cette stratégie se basent sur un diagnostic partagé et s'inscrivent dans la démarche du développement durable au sens du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. L'opération est décrite dans un document appelé 'Programme communal de développement rural'. Le programme communal de développement rural doit être établi en cohérence avec les objectifs repris dans d'autres outils stratégiques communaux. L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel. L'opération concerne l'ensemble du territoire de la commune".

### Historique

Si le décret du 11 avril 2014 régit la politique de développement rural, celle-ci a été initiée dès les années 70, comme l'indiquent les auteurs de la brochure "La pratique du développement rural" dont voici un extrait.

*"Dès 1972, des opérations pilotes sont lancées, d'abord à Attert, ensuite à Bastogne. Les enseignements tirés de ces premières expériences permettent l'élaboration en 1979 d'un 'Guide de Rénovation rurale' dont la portée juridique est celle d'une circulaire ministérielle. Le premier texte législatif apparaît en 1987, avec la sortie de l'arrêté de l'Exécutif du 4 juin 1987 relatif à l'octroi, par la Région, de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation rurale.*

*C'est le 6 juin 1991 qu'une première véritable base légale était promulguée sous forme d'un décret relatif au Développement rural. Ce décret était alors complété le 1<sup>er</sup> décembre 1991 par un arrêté de l'Exécutif régional wallon précisant notamment le contenu du PCDR, des conventions-exécutions et des rapports annuels ainsi que certains éléments de procédure.*

*Le 19 décembre 2007, le Parlement wallon promulguait le décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 23 novembre 2007 entre la Communauté française et la Région wallonne sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural. Le 16 juillet 2009, le Gouvernement wallon marquait sa volonté de moderniser le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural aux fins d'y introduire davantage de transversalité et d'accorder une place aux nouveaux enjeux du développement local. Cette modernisation est basée sur l'esprit des 'Agendas 21 locaux', mettant en avant la dimension de développement durable. Elle accorde une attention particulière aux projets transcommunaux. Ce nouveau décret sur le développement rural a été adopté le 11 avril 2014 par le Gouvernement wallon".*

<sup>(1)</sup> Cet article s'inspire largement de la brochure "La pratique du développement rural", édité par le SPW – Editions Guides méthodologiques ainsi que des informations fournies par la FRW.





Le décret de 2014 définit les objectifs, le cadre, les procédures d'élaboration et de consultation du PCDR ainsi que les subventions et les conditions d'octroi. Il s'agit donc d'un décret fondamental pour tout ce qui concerne le développement de la ruralité en Wallonie. L'idée est de *"proposer aux communes rurales de mener une politique globale qui touche tous les aspects améliorant la vie locale, le cadre de vie et qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. La population, comme partenaire à part entière, participe de manière active à l'opération. L'objectif final est d'assurer aux habitants un 'mieux vivre' fondé sur des acquis nouveaux en termes de niveau et de qualité de vie"*.

## Le PCDR

Pour concrétiser cet objectif, le Programme communal de développement rural, bien connu sous son acronyme "PCDR", a été mis en place. Ce document stratégique est essentiel : il est élaboré par la commune, en étroite collaboration avec la population.

Le dossier d'un PCDR comporte six parties :

- partie 1 : analyse des caractéristiques socio-économiques de la commune. Cette phase d'inventaire et de diagnostic vise à donner du milieu local une image claire, permettant une identification immédiate des enjeux auxquels il conviendra de répondre. Elle vise aussi la mise en évidence des atouts sur lesquels se baseront les axes de développement de la commune ;
- partie 2 : résultat de la participation de la population (présentation de la manière selon

laquelle se sont effectuées la consultation et la participation de la population ainsi que l'état des résultats) ;

- partie 3 : diagnostic partagé, résultant du croisement des deux premières parties et élaboration d'une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans ;
- partie 4 : stratégie de développement. Découlant des précédentes parties, elle porte sur la définition des grands objectifs, dans les domaines économique, social, environnemental et culturel, que se fixe la commune pour assurer un développement global et intégré, dans un esprit d'équilibre et de cohérence ;
- partie 5 : catalogue de fiches-projets répondant concrètement aux objectifs définis dans la stratégie et comportant notamment une justification par les objectifs, un programme d'actes et de travaux assorti de délais, une évaluation des coûts ainsi que la ventilation des prises en charge ;
- partie 6 : tableau récapitulatif de tous les projets classés par ordre de priorité et d'un calendrier d'exécution dans les dix années à venir, délai maximum de validité du document.

## Les projets soutenus

Les projets soutenus financièrement par la Wallonie sont de plusieurs types :

- promotion, création et soutien de l'emploi ou d'activités économiques dont les ateliers ruraux ;
- amélioration et création de services et d'équipements à l'usage de la population ;
- rénovation, création et promotion de l'habitat ;
- aménagement et création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre, de maisons rurales et de maisons multiservices ;
- protection, amélioration et mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;
- aménagement et création de voiries et de moyens de transport et de communication d'intérêt communal ;
- réalisation d'opérations foncières ;
- aménagement et la rénovation d'infrastructures et d'équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale.



Les actions de développement économique sont particulièrement encouragées notamment par la mise à disposition d'infrastructures à l'intention d'entrepreneurs décidés à donner sur place une plus-value à des productions du terroir, qu'elles soient agricoles, sylvicoles ou autres. Dans son interview en page 14, Jean-François Collin, Directeur Prospective de la Fondation rurale de Wallonie, explique plus en détails deux outils de développement économique en milieu rural, à savoir les ateliers et les espaces de coworking ruraux. Les témoignages de deux utilisateurs d'un atelier rural et d'une animatrice d'un espace de coworking sont également proposés (voir en page 16 et suivantes).

## Acteurs et processus

Plusieurs acteurs interviennent dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération de développement rural, l'objectif étant que celle-ci soit concertée et consensuelle : la commune, la population, la Commission locale de développement rural, l'auteur de projet et, le cas échéant, un organisme d'accompagnement (trois organismes de ce type existent en Wallonie : la FRW, le GREOVA et la WFG), le Service public de Wallonie, le Pôle Aménagement du territoire (qui rend un avis pour chaque PCDR) et enfin, le Gouvernement wallon.

Une opération de développement rural se déroule en plusieurs étapes, de la préparation au suivi, en passant par son exécution. Le point de départ du processus est la décision à prendre, par le Conseil communal, de mener une telle opération. La désignation d'un auteur de projet, assisté éventuellement d'un organisme d'accompagnement, des réunions citoyennes au sein des villages concernés, la création d'une Commission locale de développement rural (CLDR), sont autant d'étapes supplémentaires. Le temps doit également être pris pour réaliser le diagnostic socio-économique et élaborer le PCDR (voir les 6 parties ci-dessus). Le projet de PCDR est soumis à la CLDR, puis validé par le Conseil communal. Il est alors transmis au Pôle Aménagement du territoire, qui rend son avis au Gouvernement wallon. Celui-ci se prononce sur le PCDR (approbation pour une durée maximale de 10 ans ou rejet) ; l'octroi des subventions dépend de cette approbation.

**Plus d'infos sur [www.agriculture.wallonie.be](http://www.agriculture.wallonie.be)**

Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté d'approbation du PCDR, la commune peut solliciter, auprès du Ministre ayant la Ruralité dans ses attributions, des conventions octroyant des subventions pour la réalisation des projets. Une réunion de coordination a lieu avec l'Administration et permet de vérifier si le projet est éligible, pertinent et faisable.

Une convention est établie, fixant le programme et le montant des acquisitions et travaux qui auront été approuvés préalablement par la CLDR. Ensuite, les principales étapes sont : la désignation éventuelle par la commune d'un auteur de projet, l'élaboration de l'avant-projet, l'élaboration du projet définitif comprenant le cahier des charges, le lancement du marché public et son attribution et enfin, le début des travaux. Durant les travaux, les subsides sont liquidés à la commune au fur et à mesure que les états d'avancement sont adressés à l'Administration. A noter que les citoyens sont également consultés, plus ponctuellement, lors de la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne le suivi du programme, il se concrétise par le rapport d'activités que la commune adresse annuellement à l'Administration. Ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des futures conventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions.

Le taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner.

Les opérations de développement rural permettent de concrétiser des projets et actions essentiels pour la vie au sein des communes et villages : *"Il s'agit d'un véritable processus participatif, mené par et au niveau de la commune. Il y a une co-construction des projets pour le bien des habitants. Les avantages pour la commune sont nombreux : le programme est fédérateur et mobilisateur, il est un véritable outil d'aide à la décision, permet une meilleure gestion des moyens financiers et humains et offre des opportunités de financement intéressantes"*, constate Jean-François Collin.

## La ruralité dans la DPR

Dans le chapitre consacré au développement du territoire, la Déclaration de politique régionale 2019-2024 (DPR) indique que *"la Wallonie mettra en œuvre une stratégie territoriale ambitieuse assurant la cohérence globale du développement wallon sous tous ses aspects. Cette stratégie de développement territorial intégrera les besoins actuels et futurs de la population. Elle sera coordonnée avec le plan de transition sociale, écologique et économique et les stratégies de développement supracommunales"*.

En ce qui concerne plus spécifiquement la ruralité, le Gouvernement prévoit de veiller *"à préserver et développer la ruralité qui constitue un élément essentiel au bon équilibre territorial. En complément des mesures exposées dans d'autres chapitres (agriculture, biodiversité, etc.), le Gouvernement luttera contre l'étalement urbain et œuvrera à améliorer la disponibilité des services dans les zones rurales (secours, sécurité, soins de santé, etc.). Un cadastre précis de toutes les zones blanches en télécommunications sera élaboré, afin de permettre à tous d'accéder aux services de téléphonie et d'internet. Les opérateurs téléphoniques se mettront également en contact avec toutes les communes victimes de zones blanches afin de profiter de leur expérience de terrain. Il s'agira également d'augmenter les lieux propices à la biodiversité, en renforçant notamment la capacité d'accueil des pollinisateurs. Plus largement, le Gouvernement déploiera une stratégie régionale pour augmenter l'accès aux services et équipements publics ou collectifs, et aux petits commerces, dans les noyaux urbains, périurbains et ruraux existants"*.



## Trois questions à

# Jean-François Collin



Le Directeur Prospective de la Fondation rurale de Wallonie revient plus en détails sur deux outils spécifiques à l'activité économique en milieu rural : les ateliers ruraux et les espaces de coworking<sup>(1)</sup>.

**Wallonie : Parmi les outils visant le développement économique en milieu rural, vous avez mis en avant les ateliers ruraux. Pourriez-vous nous en dire plus ?**

**Jean-François Collin :** Il existe en effet plusieurs projets à vocation économique initiés grâce aux opérations de développement rural et offrant des réponses adaptées aux spécificités des communes rurales : des halles, des groupements d'entrepreneurs ou associations de commerçants, des marchés de terroir, des projets bois-énergie qui permettent de développer des filières locales... ou encore des ateliers ruraux. Selon le décret de 2014 relatif au développement rural, l'atelier rural est *"un bâtiment polyvalent à vocation économique, rénové ou construit par la commune. Loué pour une durée limitée aux TPE et PME, l'atelier rural facilite le financement de nouvelles entreprises"*. L'atelier rural répond aux quelques principes suivants : il est construit et géré par la commune il se veut modulable afin de pouvoir accueillir des activités diversifiées. Il peut être implanté soit au cœur du village, soit dans une zone d'activités économiques (ZAE). Concrétisé dans le cadre d'une ODR (opération de développement rural), la subvention actuelle est de 60%, avec un maximum de 510.000€. Le bâtiment est donc loué par la commune à un entrepreneur. Au terme du bail, trois solutions se présentent : soit le bail est renouvelé, soit l'entreprise rachète l'atelier rural, soit elle le quitte. Une étude de la CAPRU<sup>(2)</sup> avait mis en évidence plusieurs avantages pour les entreprises locataires d'un atelier rural : la facilité (pas de contrainte liée à un emprunt ou aux travaux), le confort, le gain de temps, la compétitivité sans oublier l'intérêt financier ont ainsi été avancés.

<sup>(1)</sup> Cette interview s'inscrit dans le prolongement de l'exposé de Jean-François Collin lors du webinar "Vivre la ruralité : comment y travailler ?" organisé par le CESE Wallonie le 23 septembre 2022.

**Wallonie : Avez-vous des exemples concrets ?**

**Jean-François Collin :** Bien sûr ! La FRW a accompagné la création d'une vingtaine d'ateliers ruraux répartis sur tout le territoire wallon<sup>(3)</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que ces ateliers accueillent des entreprises et activités très variées. La commune d'Ellezelles, par exemple, est très dynamique puisqu'elle compte trois ateliers sur son territoire. Plusieurs entreprises occupent ces ateliers : une société de transformation de fruits, une menuiserie, une société d'encadrement ainsi que JRMA (voir le témoignage en page 16). Sur la commune de Somme-Leuze, deux ateliers ruraux sont implantés : le premier dans la ZAE, avec comme occupant une robinetterie industrielle ; le second est situé au cœur du village de Baillonville, et c'est une coiffeuse qui y a installé son salon. A Jalhay, l'atelier rural a la particularité d'être très modulable : 2 espaces et 4 bureaux y ont été créés pour des entreprises de domaines très variés (matériel et mobilier forestier, automobile, référencement web). Les ateliers ruraux peuvent également s'implanter dans des lieux à caractère patrimonial. C'est le cas à Perulwez, où l'ancienne gare, à laquelle les habitants étaient très attachés, a été transformée en maison de village et atelier rural. Enfin, je terminerai ce tour de Wallonie par Bertrix, qui a été une commune pionnière puisque le premier atelier rural y a été construit en 1997. L'entreprise d'économie sociale qui l'occupe depuis ce moment a décidé de le racheter (voir le témoignage en page 17).

La dynamique se poursuit puisque des conventions ont été récemment signées pour la création de plusieurs autres ateliers ruraux.

<sup>(2)</sup> Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (ULiège)

<sup>(3)</sup> Trois organismes accompagnent les communes dans leur ODR : la FRW, GREOVA et la WFG. Par ailleurs, une commune peut décider de mener une ODR sans être accompagnée.





## Wallonie : Qu'en est-il des espaces de coworking installés en milieu rural ?

**Jean-François Collin:** Les espaces de coworking constituent un autre type d'outil de développement économique, offrant des infrastructures décentralisées parfaitement équipées.

Trois principes sont à la base de ces espaces, résumés en trois mots : "work" (mise à disposition d'espaces de travail parfaitement équipés), "learn" (programme de formation, de conférences, ..) et "connect" (création des liens d'une communauté de coworkers).

Ici, nous nous situons dans des projets financés par les budgets ruraux de la Wallonie, mais via une procédure d'appel à projets. En effet, en 2012, le Gouvernement wallon avait initié la création de 8 espaces de coworking urbains. Et en 2017, il a souhaité compléter ce maillage et proposer ce type de structure en milieu rural : 13 projets-pilotes ont été retenus via l'appel à projets. Parmi ceux-ci, une dizaine fonctionnent toujours, dont l'espace de coworking Gare ! (voir le témoignage en page 18). Pour assurer leur bon fonctionnement, il est important d'avoir une personne responsable de l'animation.

Les enquêtes réalisées ont mis en exergue l'impact professionnel pour les utilisateurs de ces espaces, avec résultats particulièrement positifs en matière de développement d'activité et de mise en réseau. Aujourd'hui, et c'est dû en partie à la crise sanitaire, on constate une évolution vers le besoin d'avoir des lieux encore plus multifonctionnels. Un appel à projets intitulé "Tiers-lieux ruraux" a d'ailleurs été lancé cette année par la Région en vue de répondre à ce besoin.

## La Fondation rurale de Wallonie

La Fondation rurale de Wallonie – FRW – œuvre, depuis plus de 40 ans, pour le développement durable des régions rurales, en soutenant des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Organisme indépendant et pluraliste en charge de missions de service public, la FRW est présente sur l'ensemble du territoire wallon.

Son conseil d'administration réunit toutes les formations politiques démocratiques composant le Parlement wallon. Les membres sont désignés au prorata des sièges obtenus aux élections régionales. La FRW compte de plus de 100 employés. Le siège social de la FRW se situe à Isnes et les agents de développement sont répartis en 8 équipes à travers la Wallonie, ce qui leur permet de connaître finement les communes qu'elles accompagnent, d'être au plus proche des réalités de terrain et d'assurer un véritable accompagnement de proximité.

Les missions de la FRW s'articulent autour des axes suivants :

- accompagnement des communes menant une opération de développement rural (en 2022, 135 communes sont accompagnées par la FRW);
- accompagnement des communes qui sollicitent la subvention "BiodiverCité" ;
- suivi du Plan Bois Energie pour le secteur public et assimilé ;
- interface leader pour l'accompagnement des Groupe d'Action Local - GAL ;
- missions d'expertises : information, documentation, formation des acteurs locaux, apport d'expertise au Gouvernement wallon,...



## Deux utilisateurs d'un atelier rural témoignent...

**Les ateliers ruraux offrent à des entreprises situées en milieu rural des espaces équipés pour développer leurs activités économiques ou de service <sup>(1)</sup>. Jérôme Riga, co-gérant de la société JRMA Automation et Marc Pierazzo, Directeur coordinateur de l'asbl La Renardière occupent un atelier rural : le premier, depuis 2021, à Ellezelles et le second, à Bertrix depuis... 1997 ! Ils témoignent ici de leur expérience, des avantages et inconvénients d'occuper un atelier rural et des perspectives pour l'avenir.**

*"Alors que j'envisageais d'acquérir un terrain dans un zoning industriel de la région pour permettre à mon entreprise de se développer, j'ai appris, un peu par hasard, l'existence d'un atelier rural dans ma commune ! Le bâtiment était disponible et deux mois après un premier contact avec l'Agence de développement rural, JRMA emménageait",* explique Jérôme Riga, co-gérant de la société JRMA Automation. Lancée en 2016 en activité complémentaire et à temps plein en 2018, l'entreprise familiale est spécialisée dans tous les travaux sur les systèmes automatisés fixes ou mobiles, allant de la simple fourniture en matériel industriel jusqu'à la programmation et mise en service d'installations. L'équipe automatise en outre les fonctions sur tous types de véhicules mobiles et assure la programmation de machines-outils à contrôle numérique. Le personnel compte aujourd'hui 6 personnes: Jérôme Riga et son épouse, 4 électriciens industriels et un ingénieur industriel.

Depuis sa création, JRMA n'a cessé de développer ses activités et sa clientèle. *"De septembre 2018 à octobre 2021, l'atelier et le bureau – au total 22m<sup>2</sup> – étaient installés dans le garage de notre habitation privée. Avec la croissance de l'entreprise, il était nécessaire de trouver un bâtiment plus grand. La première solution envisagée était la construction d'un atelier de 50 m<sup>2</sup> sur notre propriété. Mais cet espace aurait été rapidement insuffisant. Nous nous sommes alors tournés vers un zoning industriel de la région, en vue d'acquérir un terrain et de construire un bâtiment neuf. Mais les zonings envisagés étaient éloignés, les terrains disponibles trop grands et l'ensemble du processus paraissait compliqué (lenteur des démarches, permis, obligation de construire 60% de la surface). Nous avons eu la chance d'apprendre qu'un atelier rural était disponible à Ellezelles. Ce bâtiment correspondait parfaitement à nos besoins et nous avons emménagé en octobre 2021",* raconte le co-gérant de JRMA.

Les avantages sont nombreux : l'atelier est situé à proximité du domicile des gérants et du personnel, la surface louée est celle nécessaire pour l'entreprise (il n'y a pas d'obligation liée à la construction), des aménagements des locaux sont possibles en



# Témoignages

concertation avec la commune et enfin, le prix de location est réduit. Jérôme Riga pointe quelques inconvénients tels que l'équipement du bâtiment (en termes de réseau internet ou de chauffage), le design pas toujours optimum par rapport à un bâtiment neuf, la difficulté de corriger certains points négligés à la conception, la qualité de certains matériaux... Mais ces aspects sont compensés par les avantages cités.

Comment le chef d'entreprise envisage-t-il le futur? *"Depuis le début de la location, nous avons entamé une discussion sur la possibilité d'achat. Si cette solution ne peut se concrétiser, nous pourrions acheter un terrain dans la zone des ateliers ruraux"*, constate Jérôme Riga, pour qui l'expérience d'occupation de l'atelier rural se révèle très positive.

Le second témoignage d'un utilisateur d'un atelier rural est celui de Marc Pierazzo, Directeur coordinateur de l'asbl La Renardière, située à Bertrix. Créée en 1987, cette entreprise de formation par le travail, accueille en permanence 40 à 50 stagiaires se trouvant sans emploi afin de leur offrir une formation professionnelle et leur permettre d'opter pour un autre statut. Lors de la formation, les activités sont : l'apprentissage du métier de bûcheron (découpeur, débardeur,...), l'apprentissage en menuiserie, raboterie et conditionnement de bois de chauffage, l'apprentissage du métier d'affûteur-scieur, ainsi que l'apprentissage en environnement.

Marc Pierazzo est l'un des premiers utilisateurs d'un atelier rural puisque l'installation de la Renardière remonte à 1997 ! *"Dès le début de notre projet, nous avons été en contact avec la commune de Bertrix de manière à pouvoir nous installer dans ce que l'on appelait un atelier-relais. Ayant été moi-même agent de développement*

*rural au début de ma carrière, je connaissais les structures existantes. Nous avons signé la convention en 1997 avec la commune, sous le principe de location-achat. Toutes les mensualités versées ont permis de racheter le bâtiment. Celui-ci est d'ailleurs totalement payé cette année"*.

Si 25 ans séparent les deux installations dans un atelier rural, la conclusion est la même : il s'agit d'un outil essentiel au développement de l'activité économique en milieu rural.



**Pour en savoir plus :**  
[www.jrma-automation.be](http://www.jrma-automation.be)  
[www.larenardiere.be](http://www.larenardiere.be)

<sup>(1)</sup> Voir l'interview de Jean-François Collin en page 14.

# Le coworking Gare ! : conjuguer travail connecté et ruralité



**En 2017, le Gouvernement wallon a lancé 13 projets-pilotes d'espaces de coworking ruraux. Parmi ceux-ci, l'espace de coworking Gare !, situé à Saint-Hubert en province de Luxembourg, a été inauguré en 2018. Sophie Vieslet, Community Manager et gestionnaire, assure la gestion et l'animation de cet espace. Elle nous présente ce projet et les défis auxquels le coworking doit faire face pour poursuivre son développement.**

Le coworking Gare ! se situe le long de la rivière au sein de l'hôtel "Le Val de Poix" à Poix-Saint-Hubert. Comme son nom l'indique, il est situé juste en face de la gare et à quelques minutes de la ville de Saint-Hubert. Bien qu'en pleine nature, son emplacement est assez central dans la province et facilement accessible à partir de la E411. Il a vu le jour en 2018, suite à l'appel à projets du Gouvernement wallon. "Notre coworking est un véritable couteau suisse au service de l'entrepreneur, de free-lance, de PME,... Il accueille principalement des entrepreneurs, starters et entreprises nécessitant un pied-à-terre ponctuel ou permanent. Nous disposons d'installations pouvant répondre à tous les besoins : des bureaux partagés (l'essence du coworking), trois grandes et deux petites salles de réunions, une salle de détente, une cuisine et une terrasse équipée pour travailler dehors. Nos locaux sont parfaitement équipés et disposent d'une excellente connexion internet. Nous proposons des abonnements au coworking, des locations de salles mais aussi des mises au vert où la collaboration avec l'hôtel prend tout son sens" explique Sophie Vieslet.

Après deux années de lancement bien remplies, le coworking Gare! a été, comme de nombreux secteurs et entreprises, stoppé dans son élan par la crise sanitaire. "A la sortie du Covid, presque tout était à refaire pour redonner de la visibilité au

coworking" constate l'animatrice. "Petit à petit, les contacts ont été renoués et d'autres se sont créés. Nous avons mis en place toute une série d'activités destinées à renforcer notre place en tant que lieu d'échanges et d'espace de travail. Nous organisons des conférences, des formations et ateliers pour le développement des compétences des entrepreneurs de la région mais aussi des activités culturelles à destination du grand public". Les forces du coworking sont nombreuses: la présence d'une animatrice dont le travail est de donner vie au coworking et de proposer un agenda d'activités intéressant, les collaborations avec d'autres acteurs du territoire, son implantation au cœur de la nature et les possibilités qu'offre l'hôtel. "Les liens avec les autres acteurs de la région sont essentiels. Par exemple, nous avons mis sur pied, grâce à la collaboration avec 15 partenaires, un vaste programme d'activités pour le 'Slow life festival' qui a lieu pendant trois mois".

Sophie Vieslet ajoute : "Il est important de faire savoir aux porteurs de projet, starters et entrepreneurs qu'ils ne sont pas seuls et que se mettre dans de bonnes conditions de travail, c'est aussi donner toutes les chances à leur projet d'aboutir et de tenir dans le temps. Qu'il n'est pas nécessaire d'aller loin pour avoir du soutien et des formations. Nous devons aussi créer du lien et des synergies pour dynamiser la créativité dans la région".

Parmi les défis à venir, l'animatrice relève principalement les deux suivants : "Tout d'abord, nous devons donner une image propre au coworking rural qui se différencie des coworking urbains. Ce n'est pas une image en opposition, mais qui doit prendre en compte les réalités et besoins du territoire qui diffèrent des problématiques urbaines. Ensuite, il faut parvenir à toucher les gens et les pousser à découvrir nos activités. Il y a donc beaucoup de défis mais il y a aussi et surtout beaucoup d'envie et d'énergie !" conclut l'animatrice.

**En savoir plus : [www.gare.space](http://www.gare.space)**



Interview

# L'agriculture est un acteur central du développement rural



## Isabelle Jaumotte

Même si elle représente moins de 1% du PIB de la Belgique, l'agriculture occupe, avec presque la moitié du territoire, une place centrale pour la ruralité. Isabelle Jaumotte<sup>(1)</sup>, Directrice du Service d'études de la Fédération wallonne de l'agriculture<sup>(2)</sup>, revient dans cette interview sur la situation agricole en Wallonie, les défis auxquels le secteur doit faire face et les actions mises en place pour participer au développement rural.

**Wallonie : Quelle est la situation de l'agriculture en Wallonie ?**

**Isabelle Jaumotte :** Avant d'évoquer le rôle de l'agriculture en matière de développement rural, il est nécessaire de rappeler quelques chiffres permettant de dresser le paysage agricole wallon. Ainsi, la part de la surface agricole utile en Wallonie est de 43,3% (contre 38% au niveau européen). Le PIB de l'agriculture est d'environ 0,6% (chiffre belge) alors qu'il est de 1,6% pour l'Europe<sup>(3)</sup>. Économiquement parlant, cela peut paraître faible et pourtant le secteur agricole est essentiel pour le maintien d'un grand nombre d'activités économiques. Une des particularités de la Wallonie est d'être densément peuplée, ce qui a un impact sur la manière dont l'agriculture s'intègre dans son environnement, puisqu'elle se retrouve davantage dans un contexte périurbain.

L'évolution du secteur agricole est également à mentionner : le nombre d'exploitations est passé d'un peu plus de 29.000 en 1990 à 12.710 en 2020, tandis que le nombre d'agriculteurs est passé de 46.000 à 22.000 avec une majorité de la main-d'œuvre (93%) appartenant à la sphère familiale. Le seul chiffre en augmentation est la taille des exploitations : la superficie moyenne d'une exploitation était de 25,8 ha en 1990 ; en 2020, elle atteint 58,2 ha, mais elle va de pair avec une professionnalisation du secteur.

**Wallonie : Pourtant, l'agriculture est essentielle pour tout un écosystème qui y est étroitement lié...**

**Isabelle Jaumotte :** Tout à fait ! Comme je viens de le souligner à travers les quelques chiffres donnés, et notamment celui du PIB, le poids de l'agriculture peut sembler, au niveau économique, relativement faible. Et pourtant, elle reste une activité économique pourvoyeuse de nombreux emplois, une multitude d'acteurs gravitant autour de l'agriculture : les transformateurs (que ce soit pour l'alimentation animale ou humaine), les vétérinaires, les fournisseurs (de matériel, de semences,...), les administrations, les banques et assurances, les organismes de conseil (liés à la recherche, à l'environnement).





**Wallonie : Quels sont les défis auxquels l'agriculture doit faire face ?**

**Isabelle Jaumotte :** Les défis sont multiples ! Je citerais, sans pouvoir être exhaustive, la rentabilité et la pérennité des exploitations, leur transmission, la cohabitation des fonctions, le respect de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques ou encore la préservation des zones rurales. L'enjeu du maintien de l'activité agricole est transversal et essentiel. Le métier a fortement évolué : l'agriculteur doit faire preuve de multiples compétences. Ainsi, il ne doit plus seulement savoir produire des denrées alimentaires, mais il doit aussi avoir de solides connaissances en gestion administrative et financière, en gestion environnementale (respect des législations, prescriptions) et en communication. L'image de l'agriculture est parfois mise à mal et la cohabitation dans l'espace rural n'est pas toujours aisée : tout cela constitue de nouveaux enjeux. En résumé, l'agriculture est en constante mutation. Aujourd'hui, elle doit assumer une double performance : d'une part, produire une alimentation de qualité en un volume suffisant à des prix abordables pour le consommateur et, d'autre part, répondre aux attentes sociétales de toujours plus de durabilité.

**Wallonie : Quelles sont les réponses du secteur agricole face à ces enjeux ?**

**Isabelle Jaumotte :** Face à ces multiples enjeux, il est essentiel, et l'agriculture le fait en permanence, de s'adapter et se diversifier. Outre la production alimentaire, qui reste son objectif premier, l'agriculture devient multifonctionnelle. La transformation et la commercialisation prennent de l'ampleur, avec la vente directe ou les circuits courts. La production non alimentaire, comme les fibres (lin, chanvre, ...), les cosmétiques ou l'énergie, se développe également. Sans oublier la diversification non agricole, comme le tourisme, les loisirs, les travaux d'entreprise, les services aux communes... Les agriculteurs participent également à l'amélioration du paysage et cadre de vie, grâce aux aménagements paysagers ou à des actions en matière de biodiversité... Les témoignages de Vincent Sépult et de Pierre Jaymaert illustrent parfaitement cette diversification des activités (voir pages suivantes).

**Wallonie : Quels sont les outils disponibles, notamment en matière de développement rural ?**

**Isabelle Jaumotte :** Le principal outil est évidemment la PAC, la Politique agricole commune. Il y a deux piliers indissociables dans la PAC. Le premier pilier concerne le soutien aux revenus des agriculteurs, avec les aides financières ; le deuxième pilier, créé en 1999, est relatif à la politique de développement rural. Ce pilier comprend une série de mesures à destination des acteurs (en ce compris les agriculteurs) qui agissent en faveur de la ruralité. Ce sont des mesures volontaires et non obligatoires, même si de nombreux agriculteurs participent à la démarche. Parmi celles-ci, il y a les mesures agro-environnementales (entretien des arbres et des haies, création de mares ou de bandes fleuries,...), les soutiens à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique ou les compensations pour Natura 2000. Des mesures structurelles pour le secteur agricole sont également prévues : investissements dans les secteurs agricoles, diversification agricole et non-agricole, installation des jeunes, agriculture sociale...ainsi que pour d'autres secteurs : investissements dans les secteurs forestiers, dans la transformation agro-alimentaire, pour la création d'activités non agricoles...En dehors de la PAC, les agriculteurs mènent des actions favorisant le dynamisme des zones rurales, en termes d'infrastructures ou de services ainsi que d'aménagement des espaces (pour lutter contre les inondations ou renforcer le maillage écologique).

**Wallonie : L'agriculture occupe donc une place centrale en matière de ruralité...**

**Isabelle Jaumotte :** En effet. Que ce soit volontaire ou non, l'agriculture participe activement au développement rural en maintenant une activité économique diversifiée dans les territoires ruraux, en fournissant des biens et des services aux populations locales, en préservant les paysages et le cadre de vie pour ses habitants et les touristes, et enfin, en améliorant la biodiversité et l'environnement.

<sup>(1)</sup> Cette interview a été réalisée dans le prolongement du webinar "Vivre la ruralité : comment y travailler", lors duquel Isabelle Jaumotte est intervenue sur le thème de l'agriculture au service du développement rural.

<sup>(2)</sup> La Fédération wallonne de l'agriculture est une organisation professionnelle agricole. Elle est l'une des organisations membre du CESE Wallonie. Plus d'infos : [www.fwa.be](http://www.fwa.be)

<sup>(3)</sup> Voir [www.etat-agriculture.wallonie.be](http://www.etat-agriculture.wallonie.be)

# Témoignages



## Nous voulons donner une image positive de l'agriculture



La ferme Saint-Martin, située à Malempré en province de Luxembourg, est un bel exemple de diversification de l'agriculture. Outre l'exploitation spécialisée dans la production de lait, Vincent Sépult et son épouse Marielle n'ont cessé, depuis qu'ils ont repris la ferme en 1989, de diversifier leurs activités. En 30 ans, ils ont aménagé deux gîtes et quatre chambres d'hôtes, ouvert un salon de dégustation servant des produits de la ferme (notamment des glaces) et mis en place un système de production énergétique alimentant la ferme et 75 maisons du village... Vincent Sépult nous explique pourquoi il a diversifié ses activités et comment cette évolution s'est opérée dans une véritable dynamique de développement rural.

*"Vous savez, je ne suis qu'un petit exemple dans le panel de diversification de l'agriculture wallonne. Selon l'état des lieux de l'Observatoire de diversification d'Accueil Champêtre<sup>(9)</sup>, une exploitation sur trois s'est diversifiée, soit une évolution de plus de 110% depuis 2010", constate d'emblée Vincent Sépult.*

L'histoire de la ferme Saint-Martin débute en 1989, lorsque l'agriculteur décide de reprendre la ferme, dans une période difficile vu le contexte de crise de la viande bovine. Il explique : "Ce fut un départ assez catastrophique ! Mais nous devions nous en sortir : les investissements avaient été effectués, il fallait les assumer. Les possibilités n'étaient pas nombreuses, surtout lorsque les produits alimentaires ont été intégrés dans l'Organisation mondiale du commerce. En 1996, mon épouse et moi avons décidé de réfléchir à une autre façon de travailler, en valorisant notre patrimoine puisque les anciens bâtiments de la ferme étaient inoccupés et vides. Nous nous sommes adressés à Accueil Champêtre en Wallonie, qui nous a aidés à construire notre projet d'accueil à la ferme sous forme de gîtes et de chambres d'hôtes. Nous avons ouvert un salon de dégustation d'une

*capacité de 50 couverts, où l'on sert notamment des glaces produites avec le lait de la ferme ainsi que des repas. Vu le succès rencontré, nous avons décidé, en 2003, de racheter une maison à proximité de la ferme et l'avons transformée en gîte de grande capacité (33 personnes peuvent y séjourner). Cette activité touristique s'est développée en synergie avec les habitants du village (plusieurs emplois ont été créés) ainsi qu'avec les commerces locaux et les restaurateurs".*

Outre le volet touristique, Vincent Sépult a lancé une démarche en matière d'énergie : "Lors de la crise énergétique de 2008 (à l'époque, le prix du mazout avait explosé), nous avons été confrontés à une augmentation importante des charges. Les contrats étant signés un an avant l'occupation, nous avons dû assumer des coûts énergétiques élevés, surtout pour le gîte de grande capacité. Nous avons réfléchi à la manière de maîtriser ces coûts variables dédiés à l'énergie et avons entamé une vaste réflexion avec plusieurs habitants du village. L'idée était d'avoir une autonomie maximale pour assumer les besoins énergétiques du village et indirectement, ceux de notre entreprise. Cette réflexion a duré deux ans et en 2014, nous avons installé un réseau de chaleur. Celui-ci alimente actuellement notre exploitation ainsi que 75 ménages, et est géré par une coopérative citoyenne dont les agriculteurs font partie".

Pour alimenter ce réseau, plusieurs agriculteurs, dont Vincent Sépult, produisent et fournissent le combustible nécessaire, issu des bocages et des entretiens de voirie. "Actuellement nous produisons 2.000 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois pour assumer les 100% des besoins en combustibles pour le réseau de chaleur. Voilà pour ce qui est de la deuxième activité au sein de notre entreprise. L'activité principale au nouveau agricole est la production de lait, assumée actuellement par notre fils Florian qui a intégré notre association.



Nous sommes donc trois, avec mon épouse, mon fils et moi-même. Florian c'est le lait, mon épouse, c'est le tourisme et moi, c'est l'énergie" indique l'agriculteur.

Les projets ne s'arrêtent pas là : "Actuellement, nous sommes en plein chantier pour produire l'électricité, via un système de cogénération au travers de la pyrolyse du bois. Deux gazogènes vont produire du 'syngaz', qui sera lui-même injecté dans des moteurs qui font tourner une centrale électrique. Comme tout moteur thermique, il faut le refroidir : le surplus de cette chaleur qui ne sera pas utilisé sur la ferme va pouvoir être réinjecté dans le réseau de chaleur. Il s'agit de vraies interactions entre les besoins locaux et les besoins de l'entreprise. Pour ce qui est de l'excédent d'électricité, qui ne sera pas consommé sur l'exploitation ou sur les gîtes et les chambres d'hôtes, nous allons créer une petite station de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit d'un chantier important, nécessitant des investissements de taille. Mais cela nous permettra de maîtriser les frais variables, ce qui est parfois compliqué en agriculture. A travers toutes ces activités, nous souhaitons donner une image positive de l'agriculture et montrer que les interactions entre différents secteurs économiques d'un village sont possibles. Les exploitations agricoles ont vraiment leur place au sein des villages, même si certains veulent les en faire sortir et ce, pour différentes raisons (nuisances olfactives, sonores, etc.). Nous avons fait le choix de rester au cœur du village et voulons que notre présence soit perçue comme un avantage pour l'ensemble de la communauté villageoise. Cela passe par les projets en matière d'énergie, mais aussi par des services que l'on peut rendre, comme le déneigement des allées de garages en hiver. Notre objectif est que notre exploitation soit vue comme un élément central du village et participe à une ruralité positive" conclut Vincent Sépult.

**Plus d'infos : [www.fermestmartin.be](http://www.fermestmartin.be)**

<sup>(1)</sup> [www.accueilchampetre.be](http://www.accueilchampetre.be)



## La vente à la ferme nous permet de maintenir le lien



Située à Darion, près de Geer, la ferme Jaymaert est une exploitation familiale qui a dû et su diversifier ses activités. Pierre Jaymaert témoigne de ces évolutions et de la collaboration qui s'est nouée avec une entreprise agro-alimentaire de la région. Il explique aussi l'importance de simples gestes qui permettent aux agriculteurs d'être appréciés de tous.



Avec son père et son frère, Pierre Jaymaert assure la gestion de la ferme qu'il nous présente : "Il s'agit d'une exploitation traditionnelle, avec différentes cultures comme les pommes de terre, les céréales ou betteraves,... Nous cultivons également des fèves de marais, des carottes, des haricots, des pois,... destinés à l'industrie. Au total, nous exploitons un peu plus de 200 ha. Nous avons également un élevage blanc-bleu belge".

# Témoignages

Pour ce qui est des légumes industriels, une collaboration étroite s'est nouée avec une société du secteur agro-alimentaire de la région. *"Nous collaborons depuis plusieurs années avec Hesbaye Frost, située à 2 km à vol d'oiseau de la ferme. Cette entreprise a développé un vaste projet de récupération des eaux de lavage pour permettre l'irrigation, essentielle pour l'agriculture. Il s'agit d'une opération 'win-win', tant pour l'usine (qui ne doit pas retraiter ses eaux ni les rejeter dans le Geer) que pour les agriculteurs (qui évitent de pomper inutilement dans les nappes pour irriguer). Cette collaboration se passe très bien"* constate Pierre Jaymaert.

La diversification des activités, entamée lorsque son père exploitait seul la ferme familiale, s'est amplifiée au fil des années : *"Nous avons développé la culture de légumes bio, en répondant ainsi à une demande d'Hesbaye Frost. Sur l'ensemble de la superficie exploitée, une vingtaine d'hectares sont consacrés à ce type de culture. Cela peut paraître relativement peu, mais nous voulons garder une taille humaine pour le bio, notamment pour faire en sorte que le travail de désherbage, très rude, puisse être fait dans de bonnes conditions par la main-d'œuvre de la ferme"*.

Depuis quelques années, la vente des produits à la ferme est également organisée : *"Les légumes qui sont issus de la culture bio sont distribués dans quelques points de vente ou vendus tous les samedis matins à la ferme. C'est une manière de faire venir les gens chez nous, de pouvoir discuter avec eux même si économiquement, cela ne représente pas beaucoup. On garde ainsi un lien avec les personnes parce qu'avec les nouvelles maisons et donc de nouveaux voisins, on ne sait plus qui y habite et, parfois, le contact est plus difficile"* indique l'agriculteur.

Si, pour Pierre Jaymaert, *"il est paradoxal que ce soit le monde agricole qui doive s'adapter à la venue du monde extérieur dans les villages"*, de simples gestes peuvent permettre une meilleure compréhension mutuelle. *"Si un agriculteur, qui est en train de pulvériser un champ longeant un chemin où des piétons ou cyclistes se promènent, s'arrête pour laisser passer les personnes, il est directement remercié. Par contre, s'il ne le fait pas, cela peut avoir des conséquences négatives, notamment sur les réseaux sociaux. De simples gestes peuvent vraiment faire la différence. De notre côté, nous avons également planté une vigne derrière la ferme. Cela suscite la curiosité des voisins et permet de renouer un lien avec les habitants du village, qui sont parfois de nouveaux arrivants. Nous essayons aussi de rendre de petits services, comme retourner un terrain avant le semis d'une pelouse. Notre outil de travail est la campagne : il est essentiel que les agriculteurs puissent être appréciés de tous, malgré certains inconvénients liés à leurs activités. Pour cela, il faut maintenir le dialogue et montrer comment cela se passe dans une ferme"* estime Pierre Jaymaert.



# Renouvellement Pôle Environnement

Le Pôle Environnement est un organe consultatif chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative. A travers ses missions et activités, le Pôle est le lieu de débat pour une politique globale et intégrée de l'environnement en Wallonie.

En août 2022, le Pôle Environnement a été renouvelé: les membres ont été désignés pour une durée de 5 ans. Parmi les membres effectifs, une nouvelle présidente a été désignée: Agathe Defourny (Canopea) succède ainsi à Cécile Neven (UWE), qui a présidé le Pôle pendant 4 ans. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, l'ancienne et la nouvelle Présidente dressent le bilan et les perspectives de travail. Elles abordent également la manière dont le Pôle exerce ses missions ainsi que les défis auxquels le secteur de l'environnement est confronté.



La consultation en matière d'environnement a débuté au milieu des années 80 avec la création du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD), la Commission consultative de l'Eau, la Commission des Déchets et la Commission Environnement du CESE Wallonie. En 2017, avec la modification du décret portant rationalisation de la fonction consultative, ces quatre instances ont été fusionnées pour créer le Pôle Environnement.

Le Pôle a pour mission de conseiller les autorités publiques (Gouvernement wallon, Administrations, Collèges communaux) par des avis sur les politiques environnementales, des avis qui évaluent la prise en compte de l'environnement dans d'autres politiques, ou encore des avis relatifs à des projets particuliers qui ont en commun qu'ils nécessitent la réalisation d'une évaluation environnementale qui doit être jointe au dossier. Tous les avis émis contribuent à construire l'expérience collective du Pôle.

Entre 2017 et 2022, le Pôle a rendu 680 avis (avec une moyenne de 136 avis par an) qui portent sur cinq grandes thématiques :

1. les projets soumis à étude d'incidences sur l'environnement (permis d'environnement, unique, intégré, d'urbanisme, d'urbanisation). Divers types de projets sont visés : logements, commerces, infrastructures, carrières, parcs éoliens, processus industriels, gestion des déchets et de l'eau, élevages ;
2. les documents d'aménagement du territoire soumis à évaluation environnementale (plans de secteur, schémas de développement communaux, schémas d'orientation locale, sites à réaménager, périmètres de remembrement urbain) ;
3. les plans et programmes infra-régionaux soumis à évaluation environnementale (plans d'aménagement forestier, aménagements fonciers ruraux, parcs naturels, schémas communaux de développement du commerce, plans urbains de mobilité) ;
4. les plans et programmes régionaux soumis à évaluation environnementale (plan air-climat-énergie, programme wallon de développement rural, plan de gestion des risques d'inondation, schéma de territoire, plans de gestion des districts hydrographiques, programme wallon de réduction des pesticides,

Outre l'exercice de ses missions et de la veille sur les trois axes prioritaires, le Pôle Environnement a procédé à l'analyse de son fonctionnement, défini dans le cadre de la réforme de la fonction consultative mise en place il y a trois ans.

Le Pôle a ainsi dégagé cinq constats : les missions confiées au Pôle sont très nombreuses ; la charge de travail est importante ; l'atteinte du quorum de présence, nécessaire pour prendre des décisions au niveau des Assemblées, est problématique ; les règles du décret de 2008 en vertu desquelles un membre est réputé démissionnaire ne tient pas compte de la nécessaire dynamique de tout mandat composé d'un membre effectif et d'un membre suppléant, communément appelé binôme ; seules quelques organisations représentées parmi les membres permanents participent activement à toutes les Assemblées.

Sur base de cette analyse, le Pôle Environnement avance 4 propositions visant à une meilleure organisation de ses travaux et davantage d'efficacité, à savoir : prendre en compte la dynamique du binôme ; modifier la composition des membres permanents ; créer une Section permanente et autonome "Etudes d'incidences sur l'environnement" ; revoir le décret de 2008 de manière approfondie.

programme de gestion durable de l'azote en agriculture, plan wallon des déchets-ressources) ;

5. les projets de décrets et d'arrêtés relatifs à l'environnement, à la politique de l'eau, des déchets et des sols.

Certains avis du Pôle sont élaborés conjointement avec d'autres Pôles ou structures consultatives.

Il y a aussi lieu de noter que le Pôle a participé, en 2019, à la rédaction du mémorandum commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques, proposé au Gouvernement wallon de la législature 2019-2024. Les trois axes prioritaires du Pôle ont été sélectionnés sur base de sa Note de prospective 2018 qui reprenait 10 thématiques et 70 recommandations. Ces trois axes prioritaires sont les suivants : gouvernance environnementale, transition vers une économie décarbonée, environnement-santé.

Une équipe de 9 personnes, faisant partie du personnel du CESE Wallonie et constituant ce que l'on appelle le secrétariat, exerce les fonctions de suivi administratif des travaux, de support technique et de veille des thématiques environnementales, assurant ainsi la bonne organisation des travaux du Pôle.

19/10/2022

## Installation officielle du Pôle

Renouvelé en août, le Pôle Environnement a été officiellement installé lors d'une séance organisée au Vertbois, siège du CESE Wallonie. La grande majorité des membres étaient présents pour cette séance, lors de laquelle sont intervenus le représentant de la Ministre wallonne de l'Environnement, la nouvelle Présidente du Pôle ainsi que les Vice-Président.e.s des Assemblées thématiques.

La salle Wallonie était bien remplie le mercredi 19 octobre pour l'installation officielle du Pôle Environnement ! En débutant son intervention, François Otten, le Chef de Cabinet adjoint de la Ministre Céline Tellier, excusée à cet événement, a souligné la grande importance des travaux menés au sein du Pôle Environnement : *"Une mission consultative n'est pas accessoire et les avis que vous formulez sont systématiquement analysés avec minutie. Votre travail peut servir de fondation solide à l'édifice que le Gouvernement wallon va ériger. En effet, quand un consensus est déjà trouvé au sein du Pôle et donc, entre des acteurs représentant les préoccupations sociales, économiques et environnementales, le Gouvernement peut se réapproprié de manière plus efficace un dossier qui a déjà anticipé certains obstacles et proposé des solutions équilibrées"*.

Constatant l'implication du Pôle dans l'avancée de dossiers tels que la stratégie wallonne de politique répressive environnementale ou la mise en place d'un cadre pour la valorisation des eaux d'exhaure, pour ne citer que ceux-là, le Chef de Cabinet adjoint a annoncé une série de dossiers sur lesquels l'expertise du Pôle sera sollicitée. Les projets en matière d'usage de l'eau ou de gestion des districts hydrographiques, de lutte contre le bruit ou la pollution atmosphérique, les règles relatives au permis d'environnement ou aux études d'incidences sur l'environnement, la gestion des déchets ou l'utilisation des pesticides... devraient être soumis à l'avis du Pôle. François Otten a conclu son intervention en rappelant aux membres du Pôle que tout le travail réalisé a des conséquences tangibles sur la préservation de l'environnement de la Wallonie.





Remerciant le représentant de la Ministre pour son intervention, la nouvelle Présidente du Pôle a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres, et plus particulièrement aux 18 nouveaux. Agathe Defourny a tout d'abord tenu à remercier l'ancienne Présidente, Cécile Neven, d'avoir assumé ce rôle avec "*efficacité, franchise et conviction*" (voir l'interview croisée en page 28). Elle a insisté sur le rôle important du secrétariat, qui constitue un "*noyau solide et riche de compétences*", et a plaidé pour que les travaux du Pôle se poursuivent dans le même esprit, de consensus et de confiance, que précédemment.

Les Vice-Président.e.s des 5 Assemblées thématiques sont ensuite intervenus successivement. Caroline Decoster (évaluation des incidences sur l'environnement), Bernard Decock (politique générale), Sylvie Vertongen (politique de l'eau), Ann Nachtergaele (politique des déchets) et Stéphane Orloff (politique des sols) ont dressé le bilan des activités de leur assemblée et évoqué les défis et dossiers à venir pour chacune des thématiques.





## Interview

# Agathe Defourny Cécile Neven



L'ancienne et la nouvelle Présidente du Pôle Environnement ont la volonté commune de faire en sorte que Pôle puisse exercer ses missions de la manière la plus efficace possible, avec comme objectif final la mise en place d'une politique intégrée de l'environnement en Wallonie.

Dans cette interview croisée, Cécile Neven et Agathe Defourny dressent le bilan et les perspectives de travail du Pôle. Elles évoquent également le fonctionnement du Pôle, les défis à venir pour le secteur de l'environnement et la manière d'y répondre.

**Wallonie : Madame Neven, vous avez présidé le Pôle Environnement pendant 4 ans. Quel bilan dressez-vous ?**

**Cécile Neven :** Un bilan en demi-teinte... Ce mandat a été traversé par la pandémie, qui nous a contraints à revoir notre organisation. En effet, depuis 2020, 85% de nos réunions se sont déroulées en visioconférence, avec tous les avantages et inconvénients que cela suppose. Les missions du Pôle sont nombreuses et les délais de remise d'avis sont très courts, cela génère un très grand nombre de réunions annuelles, près de 500 en 5 ans !

La visioconférence a permis une participation plus importante des membres ; néanmoins, il importe de maintenir également des réunions présentielles, singulièrement sur des questions de fond comme les thèmes que nous avons abordés pour améliorer notre fonctionnement et la qualité de nos avis. Je dis donc "en demi-teinte" car, si nous avons bien entamé ces réflexions qui me semblent essentielles, le chemin est encore long...

**Wallonie : Madame Defourny, vous venez d'être désignée en tant que Présidente du Pôle. Comment comptez-vous exercer cette fonction ?**

**Agathe Defourny :** Tout d'abord, je suis particulièrement honorée de la confiance qui m'est accordée, malgré mon expérience relativement récente au sein du Pôle. Depuis 2021, je suis chargée de mission au sein de Canopea (la nouvelle dénomination d'Inter-Environnement Wallonie). Si je suis très enthousiaste à l'idée d'exercer la fonction de présidente du Pôle Environnement, je reste bien entendu très humble et à l'écoute des conseils qui me seront donnés, que ce soit par l'ancienne présidente, les membres ou le secrétariat dont j'ai déjà pu mesurer l'efficacité... La présidence de Cécile Neven a été franche, constructive et efficace. Je compte bien m'en inspirer ! Par ailleurs, lors de cette année passée en tant que membre du Pôle, j'ai pu observer les méthodes de travail et mieux comprendre son fonctionnement. Il est clair que le Pôle Environnement, et auparavant le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, dispose d'une expérience et expertise de plus de 20 ans en matière de fonction consultative. Il faut s'appuyer sur cet historique, en adaptant évidemment le mode de fonctionnement à la réalité d'aujourd'hui.

## Wallonie : Quelles sont vos priorités de travail pour les prochains mois ?

**Agathe Defourny** : Comme je viens de l'expliquer, le Pôle Environnement fonctionne de manière optimale depuis de nombreuses années ; il ne s'agit donc pas de tout réinventer... Il me semble néanmoins important que l'ensemble des règles de fonctionnement soit claires et connues de tous les membres. Le règlement d'ordre intérieur est un document essentiel pour ce faire, puisqu'il réunit toutes les informations utiles quant aux procédures et rôles de chacun.e. La mise à niveau de sa compréhension par tous les membres constitue donc une de mes premières priorités. Le travail de remise d'avis, qui constitue le "quotidien" du Pôle, sera évidemment poursuivi. Par ailleurs, il convient de préparer les éléments constitutifs du mémorandum, à remettre au futur Gouvernement wallon.

## Wallonie : Quel regard portez-vous sur la fonction consultative en général, et sur la manière dont le Pôle exerce ses missions, en particulier ?

**Cécile Neven** : Même si les membres mettent tout en œuvre pour fournir un travail de qualité, à l'aide d'une excellente équipe du CESE Wallonie, il me semble évident qu'une réflexion approfondie est nécessaire, d'une part sur les missions, et d'autre part, sur les modalités de participation des organisations, au regard de ce que cela implique en termes de temps à libérer et de coût, bref d'efficacité. Il faut oser rouvrir le débat de la fonction consultative, de manière plus large (voir encart en page 25). La mise en œuvre du décret qui a rationalisé la fonction consultative en 2017 doit être évaluée.

Le maintien d'une fonction consultative de qualité me paraît essentiel. L'enjeu consiste à éviter l'écueil d'un avis qui se limite à des considérations générales faute de consensus entre les parties prenantes (qui sont très nombreuses au Pôle Environnement), au profit de la construction d'un nouveau point de vue, qui intègre les positions des parties prenantes.

Un des objectifs majeurs de la fonction consultative, selon moi, est également (ou devrait être davantage) de permettre une écoute et une compréhension approfondie des points de vue des uns

## Composition

En vertu du décret portant rationalisation de la fonction consultative, le Pôle Environnement est composé de 17 membres permanents, dont :

- 8 représentants du CESE Wallonie (UWE, FWA, UCM, FGTEB, CSC, CGSLB) ;
- 4 représentants de CANOPEA (anciennement IEW) ;
- 2 représentants de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- 2 représentants des universités ;
- 1 représentant des consommateurs.

En cas de dossier relatif à la politique de l'eau, siège au sein du Pôle, la section Eau, composée de 10 membres additionnels :

- 8 représentants d'AQUAWAL ;
- 1 représentant des organisations des pêcheurs ;
- 1 représentant des Contrats de rivières.

En cas de dossier relatif à la politique des déchets, siège au sein du Pôle, la section Déchets, composée de 9 membres additionnels :

- 3 représentants de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets ;
- 2 représentants des associations professionnelles des opérateurs de droit privé du secteur des déchets ;
- 2 représentants des secteurs industriels ;
- 1 représentant de l'économie sociale active dans le secteur de l'environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

En cas de dossier relatif à la politique des sols, siège au sein du Pôle, la section Sols, composée de 9 membres additionnels :

- 3 représentants du secteur industriel ;
- 2 représentants d'AQUAWAL ;
- 1 représentant du secteur de l'assainissement des sols ;
- 1 représentant du secteur des bureaux d'études ;
- 1 représentant de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

Les membres (effectifs et suppléants) sont désignés par le Gouvernement wallon. Le Pôle a été installé pour la première fois en 2017 et a été renouvelé le 17 août 2022.

et des autres. A cet égard, le foisonnement des demandes, conjugué à la difficulté, pour les organisations membres, de libérer du temps et des ressources humaines, n'aide pas. Or, ce sont les bases pour la construction d'un avis qui comporte une réelle plus-value.

Si nous avons déjà fait évoluer notre méthode de remise d'avis, il me semble néanmoins qu'il faille continuer à questionner la qualité et l'utilité de nos avis. Le champ des missions également. Personnellement, je plaiderais pour un recentrage des missions du Pôle Environnement et pour une transversalité entre aménagement du territoire et environnement, à voir comment cela peut s'opérationnaliser.

**Wallonie : Sur ces 5 années, avez-vous vu une évolution dans les dossiers soumis au Pôle Environnement ? Certains dossiers vous ont-ils plus particulièrement marquée et si oui, lesquels ?**

**Cécile Neven :** Le nombre de demandes d'avis reste très important. Notre nouvelle méthode de remise d'avis permet déjà un recentrage sur les dossiers "à enjeux", mais la recherche d'efficacité doit être poursuivie, et pas au détriment de la qualité de nos échanges, que du contraire.

Certains dossiers sont évidemment marquants, comme celui de l'aéroport de Liège, pour lequel nous avons préféré une réunion en présentiel ... J'ai eu le sentiment, lors de l'examen de ce dossier, que les parties prenantes ont véritablement pu s'écouter, que les membres se sont impliqués, et qu'un débat constructif a eu lieu, malgré des positions divergentes des uns et des autres.

Les dossiers d'implantation d'éoliennes me semblent être particulièrement représentatifs des enjeux actuels : comment atteindre les objectifs de développement du renouvelable, tout en prenant

en compte les enjeux de biodiversité (entre autres) et les désidératas de la population ? Ces (apparentes) contradictions sont caractéristiques de notre temps : nous sommes confrontés à des défis sociétaux majeurs, et nos modes de décision sur ces grands thèmes doivent probablement évoluer. Les Pôles Environnement et Aménagement du territoire ont d'ailleurs remis un avis en commun sur le développement éolien.

**Wallonie : Quels sont les défis auxquels le secteur de l'environnement est confronté et comment le Pôle Environnement peut participer à les relever ?**

**Agathe Defourny :** Tout d'abord, il est important de souligner que les défis sont davantage ceux du développement durable que du seul secteur de l'environnement ! Il est primordial de s'adapter et de trouver des réponses au changement climatique, à la crise énergétique, aux enjeux socio-économiques... Ces défis sont immenses et nous sommes conscients de la difficulté d'y répondre. Au niveau du Pôle Environnement, notre objectif est de participer à ce débat essentiel et de rendre des avis les plus pertinents possibles. Des avis qui soient, non pas le plus petit dénominateur commun, mais le résultat d'un dialogue constructif et porteur d'un message clair. Notre rôle est de conseiller, en apportant un éclairage issu des acteurs de terrain. C'est ce qui fait la force du Pôle : la diversité des acteurs autour de la même table et la mise en commun de positions visant un même objectif : la mise en place d'une véritable politique intégrée de l'environnement.





# Renouvellement Conseil du Tourisme

Le Conseil du Tourisme est l'organe consultatif wallon chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis sur toute matière relative à la politique touristique en général. Depuis 2017, son secrétariat est assuré par le CESE Wallonie.

En septembre 2022, le Conseil a été renouvelé lors d'une séance organisée en présence de la Ministre wallonne du tourisme, Valérie De Bue. Celle-ci a souligné l'importance du Conseil et sa force de réflexion d'initiative. Un avis que partage le nouveau Président. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, Alain Petit explique la manière dont il compte exercer son mandat de Président et ses priorités de travail. Il évoque aussi les défis auxquels le secteur du tourisme doit faire face et quelles peuvent être les réponses.





Pour mener à bien ses missions, le Conseil du Tourisme travaille en étroite collaboration avec le Commissariat général au Tourisme (CGT), l'organisme d'intérêt public en charge de la matière touristique au niveau wallon.

Le Conseil mène également des réflexions de sa propre initiative sur des questions de fond ou de stratégie. En 2019, à la veille des élections et de la constitution du Gouvernement wallon, le Conseil du Tourisme a élaboré un mémorandum afin de faire part de ses recommandations concernant le secteur du tourisme. Récemment, il s'est penché sur la réforme des rythmes scolaires et son éventuelle implication sur les activités touristiques en Wallonie.

Le tourisme est à la fois une compétence pluridisciplinaire et transversale. Par sa composition, le Conseil tend autant que possible à refléter ce caractère pluridisciplinaire, afin de garantir une vision équilibrée entre les secteurs. Il est à noter que depuis la réforme de la fonction consultative de 2017, le Conseil compte également parmi ses membres une représentation des partenaires sociaux. Ceux-ci y occupent une place à part entière, en apportant une expertise complémentaire d'un point de vue socio-économique.

Compétence transversale, le tourisme a des implications dans d'autres secteurs (aménagement du territoire, mobilité, emploi, formation, ruralité, patrimoine...) et dépend de différents niveaux de pouvoir. Dans ce cadre, la prise en charge du secrétariat du Conseil par les équipes du CESE Wallonie constitue un véritable atout. Le Conseil du Tourisme peut en effet directement profiter de l'expertise des secrétariats des Commissions internes et des Pôles thématiques du CESE. A titre d'exemple, le Conseil a pu bénéficier de l'éclairage de la Commission Emploi-Formation du CESE pour la remise d'avis sur la réforme des aides à l'emploi.

Depuis trois ans, le secteur du tourisme traverse une période compliquée, notamment en raison de la crise sanitaire ou des inondations... Le Conseil a été particulièrement attentif à la situation du secteur ainsi qu'à l'impact des mesures de soutien dégagées par le Gouvernement. Il a notamment reçu des représentants du CGT pour l'éclairer sur

l'évolution économique dans ce contexte préoccupant. Il en ressort qu'à côté des difficultés indéniées liées à ces épisodes de crises, le tourisme a aussi pu bénéficier d'opportunités et montré qu'il était capable de s'adapter pour répondre à de nouvelles tendances (tourisme intérieur, transition numérique...).

L'annonce de l'implantation d'un parc "Legoland" sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies est un signal positif qui témoigne de l'intérêt économique de la Wallonie pour les investisseurs, comme l'a souligné la Ministre Valérie De Bue dans son intervention lors de la séance d'installation du nouveau Conseil. En permanente mutation, il importe que le tourisme bénéficie d'un cadre adéquat qui lui permette de répondre aux enjeux actuels et futurs. La révision du Code du tourisme en préparation fera donc l'objet de toutes les attentions du Conseil du Tourisme au cours des prochains mois.

## Composition

Le Conseil du Tourisme est composé de :

- 1 membre de chaque Comité technique sur proposition de ces Comités (tourisme social, hôtellerie, agences de voyage, hôtellerie de plein air, guides touristiques, hébergements touristiques de terroir, organismes touristiques, attractions touristiques) ;
- 4 personnes, non membres d'un Comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme. Pour ces postes, le Gouvernement veille à assurer la représentation des secteurs du tourisme qui ne disposent pas de Comité technique ainsi que celle de Wallonie Belgique Tourisme ;
- 2 représentants des organisations représentatives des travailleurs et 2 représentants des organisations représentatives des employeurs, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Les membres sont désignés par le Gouvernement et pour chaque membre effectif, il est désigné un membre suppléant. Le Gouvernement désigne également un Président parmi les membres effectifs. Le Conseil élit en son sein un Vice-Président.

# Interview



## Vers un tourisme durable



### Alain Petit

**Wallonie : Vous venez d'être désigné Président du Conseil du tourisme. Pourriez-vous brièvement vous présenter ?**

**Alain Petit :** Après une formation en tourisme (d'abord à l'ISALT puis à l'ULB), j'ai entamé ma carrière professionnelle comme animateur au syndicat d'initiative de Rochefort. En 2001, j'ai été désigné directeur de la maison du tourisme Val de Lesse (devenue, en 2017, la maison du tourisme Famenne-Ardenne). Depuis 2017, je continue à exercer cette fonction à mi-temps, l'autre mi-temps étant consacré à la direction du Famenne-Ardenne UNESCO Global Geopark. Je suis membre du Conseil du tourisme depuis plus de 20 ans et Président du Comité technique des organismes touristiques. En résumé, je suis actif dans le secteur du tourisme depuis presque 30 ans !

**Wallonie : Comment comptez-vous exercer la fonction de Président ?**

**Alain Petit :** Le mieux possible, évidemment ! En réalité, le règlement d'ordre intérieur définit de manière très claire les rôles de chacun.e, notamment celui du Président. Celui-ci est là pour assurer la bonne tenue de la réunion et faire en sorte que tous les membres présents puissent s'exprimer, non pas en leur nom propre, mais en tant que représentant de leur secteur d'activité. J'attache une grande importance au fait de permettre aux réalités du terrain d'être relayées auprès du monde politique. C'est là tout l'intérêt du Conseil du tourisme : sa composition offre l'opportunité à de nombreux acteurs représentatifs du secteur de participer aux débats, de faire part de leurs positions et propositions concrètes. L'objectif est

véritablement de faire "remonter" les informations utiles à la décision... Par ailleurs, je souhaite que le Conseil puisse mener davantage de réflexions et travaux d'initiative.

**Wallonie : Quelles sont vos priorités de travail pour les prochains mois ?**

**Alain Petit :** Plusieurs chantiers d'importance sont sur la table ou annoncés pour les prochains mois. La réforme du Code wallon du tourisme est un dossier sur lequel le Conseil sera amené à se prononcer. D'autres thématiques devront également être traitées, comme la crise énergétique ou la mobilité. Ces thèmes pourraient d'ailleurs être mis à l'ordre du jour de nos prochaines réunions, en vue d'avis d'initiative. La question de la digitalisation est également importante, tout comme le soutien à l'emploi dans le secteur.





### Wallonie : Quels sont les défis auxquels le secteur du tourisme est confronté ?

**Alain Petit:** Les défis sont nombreux ! Le secteur du tourisme, même s'il n'est pas le seul, a été grandement impacté par les crises successives : la crise sanitaire, les changements climatiques (pensons aux inondations qui ont touché la Wallonie en juillet 2021), les coûts de l'énergie et la crise socio-économique qui en découle... Il est clair que les crises que nous avons connues et connaissons aujourd'hui pourraient se répéter. Il est essentiel, pour le secteur touristique, d'anticiper et de s'adapter à ces nouvelles réalités.

### Wallonie : Comment le secteur du tourisme peut-il s'adapter au mieux ?

**Alain Petit:** Il faut reconnaître que le tourisme wallon a fait un maximum pour s'adapter aux différentes crises connues depuis 2019. Dans une certaine mesure, la crise sanitaire a été une opportunité puisqu'elle a permis aux Wallons de redécouvrir leur région et ses richesses touristiques. Aujourd'hui, il faut aller plus loin dans la démarche et repenser le tourisme en termes de développement durable. A cet égard, le développement du "slow tourisme" ou la valorisation des produits locaux sont deux champs d'action particulièrement intéressants. Mais cela nécessite une réflexion d'ensemble et une vision globale wallonne du développement touristique, y compris en ce qui concerne la mobilité et l'accès aux sites touristiques.

Le 6 septembre, la séance d'installation officielle du nouveau Conseil du tourisme s'est tenue dans les locaux du Commissariat général au tourisme, en présence de la Ministre wallonne du Tourisme, Valérie De Bue. Dans son intervention, la Ministre a évoqué la situation actuelle du tourisme, qui a dû faire face à des crises successives, et l'évolution du secteur. Elle a indiqué que plusieurs projets du Plan de relance pour la Wallonie sont dédiés à ce secteur. Elle a souligné l'importance du Conseil comme organe consultatif et sa force de réflexion et a annoncé la révision du Code wallon du tourisme qui sera soumis au Conseil pour avis.

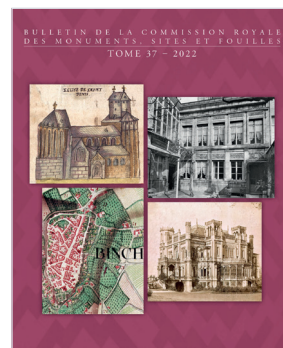
Succédant à la Ministre, Barbara Des-trée, Commissaire générale au Tourisme, a également insisté sur le rôle important du Conseil et l'intérêt de la transversalité des représentations en son sein. Elle a réaffirmé la volonté du CGT de soutenir les travaux du Conseil et s'est réjouie de poursuivre la collaboration avec l'instance renouvelée.

Luc Simar, Secrétaire général du CESE Wallonie, a rappelé le rôle du CESE Wallonie, son fonctionnement et sa structure. Il a relevé le caractère multidisciplinaire du Conseil et l'intérêt que porte le CESE à la thématique du tourisme et aux travaux menés au sein de l'instance consultative dont le CESE assure le secrétariat. Le dernier intervenant de la séance était Alain Petit, le nouveau Président du Conseil du tourisme (voir son interview ci-contre).



# Publication

## La CRMSF édite son 37<sup>ème</sup> tome du Bulletin



La thématique essentielle du tome 37 du Bulletin de la Commission royale est l'archéologie du bâti au sens large du terme. Trois articles sur les quatre publiés sont relatifs à l'analyse de biens de valeurs patrimoniales, d'époques et de typologies diverses, d'architecture religieuse, civile ou militaire. Ceci témoigne une fois encore de l'importance que cette discipline a prise depuis une trentaine d'années.

L'ancienne collégiale Saint-Denis à Liège, dont la fondation remonte à la fin du X<sup>ème</sup> siècle, fait partie des monuments religieux parmi les plus anciens du pays. On sait que Notger, premier Prince-évêque de Liège, avait décidé dès 987 d'intégrer la nouvelle collégiale à la première enceinte en pierre de la cité. Le bien conserve d'ailleurs une des plus anciennes charpentes d'Europe (1012-1019). François Remy, historien de l'art et archéologue, publie dans ce Bulletin une très intéressante étude, "L'église Saint-Denis à Liège (X<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle : adaptations et transformations d'un édifice d'origine ottonienne", analysant l'évolution à travers les siècles des différentes parties de l'édifice.

Mathieu Thonnard, historien de l'art et archéologue de l'Université de Liège, présente une analyse très fouillée de l'évolution d'un habitat bourgeois typique des villes médiévales : "La maison Libotte à Liège, étude archéologique du bâtiment". Située rue Fond Saint-Servais à Liège et classée comme monument depuis 1988, la maison Libotte était précédée d'une autre habitation qui a presque totalement disparu lors du sac de la cité en 1468. La bâtisse, reconstruite vers 1483, était dotée d'une façade gothique (disparue) avec un mur mitoyen et un mur de refend en pans-de-bois (partiellement modifiés depuis). La très belle façade actuelle en pierre date du dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle.

L'article de Céline Sitariski, historienne de l'Université Libre de Bruxelles, "La topographie et l'adaptation de l'enceinte de Binche à l'artillerie au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle", plonge le lecteur dans cette sinistre époque qui vit les anciens Pays-Bas servir de champs de bataille pour les guerres opposant les rois de France aux rois d'Espagne. Datant du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'enceinte de la ville de Binche fit l'objet de travaux d'adaptation importants en 1554, censés lui garantir une meilleure capacité de défense face à la puissance de l'artillerie moderne. Malgré ceux-ci, Henri II détruisit facilement le 21 juillet suivant, avec ses nombreux canons, les remparts de la ville qui fut ravagée par l'incendie. L'auteur passe en revue tous les éléments de l'enceinte (portes, tours, échauguettes, boulevards, remparts, etc.) qui ont vainement fait l'objet de ces travaux et dont il reste des vestiges de grand intérêt.

La Wallonie est ponctuée de multiples bâtiments néogothiques religieux ou civils (publics ou privés), tant en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est tout le XIX<sup>ème</sup> siècle et les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle qui ont vu fleurir ce style directement inspiré de l'architecture de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance. Pourtant, le mouvement se révèle encore mal connu et le genre a longtemps été frappé d'un certain désintérêt, qui a conduit aux transformations ou aux disparitions de ses architectures les plus notables. Thomas Greck, architecte issu de l'Université Libre de Bruxelles, propose une étude sur "Les enseignements du néogothique en Wallonie : évolutions, significations et destins d'un mouvement". Il y commente de nombreux exemples d'édifices profanes wallons.

Prix : 25 € (hors frais de port).

En vente via la boutique en ligne du site Internet de la CRMSF ([www.crmsf.be](http://www.crmsf.be))

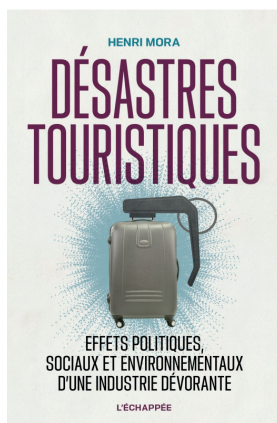
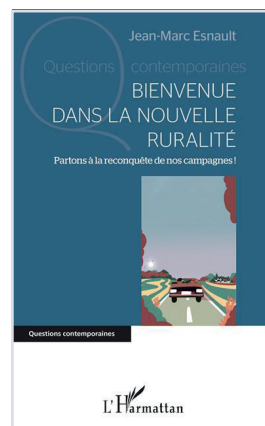
Contact : 04 232 98 51/52 ou [info@crmsf.be](mailto:info@crmsf.be)



**Bienvenue dans la nouvelle ruralité :  
Partons à la reconquête de nos campagnes !**

Jean-Marc Esnault  
L'Harmattan  
(Questions contemporaines)

Cet ouvrage nous interroge avec force et simplicité sur l'aménagement des territoires, l'environnement, l'agriculture, le commerce de proximité, les énergies renouvelables, la médecine, les arts, la culture, le vivre-ensemble, soit tout ce qui constitue les clefs de la reconquête des territoires ruraux. L'auteur pointe du doigt les errances du passé, l'immobilisme du présent, montre les enjeux auxquels nous sommes confrontés et qui peuvent trouver des solutions dans nos campagnes. Le chemin qu'il préconise, pour un monde meilleur, est celui d'une ruralité plus habitée et plus vivante, de villes plus habitables et respirables.



**Désastres touristiques :  
Effets politiques, sociaux et environnementaux d'une industrie dévorante**

Henri Mora  
L'Échappée  
(Pour en finir avec)

Né avec le capitalisme industriel, le tourisme a pris un essor fulgurant dans les années '50. Dans un monde de production et de consommation de masse, il s'est imposé de manière évidente et a contribué à élargir la sphère marchande à de nombreux domaines tout en s'intégrant complètement au quotidien.

Ce processus de touristification tous azimuts participe de la mise en production du monde. Manager des territoires pour les rendre plus attractifs que d'autres fait des ravages : émissions de gaz à effets de serre et nombreux dégâts environnementaux, artificialisation de la nature, surfréquentation, altération des rapports humains, folklorisation, construction de grands projets inutiles, hausse des prix de l'immobilier...



### **Ralentir ou périr : L'économie de la décroissance**

Timothée Parrique  
Éditions du Seuil

Loin d'être le remède miracle aux crises auxquelles nous faisons face, la croissance économique en est la cause première. Derrière ce phénomène mystérieux qui déchaîne les passions, il y a tout un système économique qu'il est urgent de transformer.

Dans cet essai d'économie accessible à tous, l'auteur vient déconstruire l'une des plus grandes mythologies contemporaines : la poursuite de la croissance.

Nous n'avons pas besoin de produire plus pour atténuer le changement climatique, éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités, créer de l'emploi, financer les services publics ou améliorer notre qualité de vie.

Au contraire, cette obsession moderne pour l'accumulation est un frein au progrès social et un accélérateur de l'effondrement écologique. Entre produire plus et polluer moins, il va falloir choisir. Choix facile car une économie peut tout à fait prospérer sans croissance, à condition de repenser complètement son organisation.

### **Une économie à nous : Changer de regard pour redéfinir les règles du jeu**

Eva Sadoun  
Actes Sud  
(Manifestes)

Ce manifeste entend redonner aux citoyens des clés de compréhension de notre économie, en identifiant les verrous au développement d'un système plus juste et durable.

Éducation à l'économie, indicateurs de performance, rôle des actionnaires, démocratie et politique économiques, leadership et féminisme : autant de préceptes et d'apprentissages que l'auteure analyse avec pédagogie et ouverture.

En proposant de changer de regard, cet ouvrage esquisse le chemin nous permettant de faire naître "une économie à nous" prospère, inclusive, au service du vivant et au rendez-vous des grands défis du siècle.

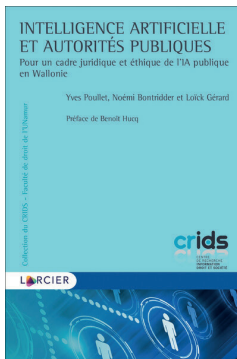
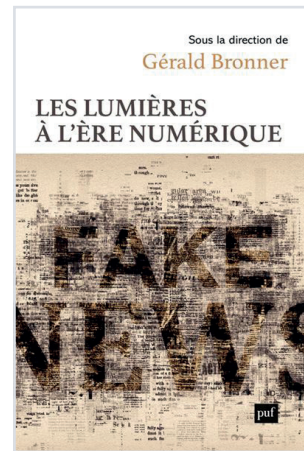


### Les Lumières à l'ère numérique

Sous la direction de Gérard Bronner  
PUF

En janvier 2022, quatorze experts remettaient au Président de la République française le rapport de la Commission Bronner sur les perturbations de la vie démocratique par les flux numériques. Le constat est en effet unanime : la révolution numérique bouleverse nos modes de vie, nos économies et nos pratiques sociales. Elle transforme également en profondeur notre rapport aux médias, car nous sommes confrontés à une masse inédite d'informations et à une concurrence généralisée des points de vue, qui s'expriment sans filtre. Cette saturation et cette dérégulation du marché de l'information en ligne mettent à rude épreuve nos capacités de vigilance intellectuelle et nous rendent davantage perméables aux fausses informations. Désinformation, infox... les vocables se multiplient pour désigner ces fausses nouvelles qui sont susceptibles d'influencer nos comportements, mais aussi notre représentation du monde, au risque de faire émerger des réalités parallèles et de voir disparaître l'espace commun nécessaire à la confrontation des opinions, des idées et des valeurs, autrement dit : à la vie démocratique.

Avec 30 recommandations concrètes pour améliorer notre vie digitale.



### Intelligence artificielle et autorités publiques : Pour un cadre juridique et éthique de l'IA publique en Wallonie

Yves Poulet, Noémi Bontridder, Loïck Gérard  
Larcier (Collection du CRIDS)

L'intelligence artificielle fait le buzz et apparaît comme un des développements stratégiques principaux du redéploiement économique, social et administratif de l'Europe et de notre pays. Ses applications, en particulier dans l'administration, soulèvent à la fois l'espoir d'une administration plus efficace, offrant un meilleur service aux citoyens mais, dans le même temps, soulève des craintes majeures vis-à-vis de nos libertés, de notre démocratie et de la justice sociale. L'ouvrage aborde de manière pragmatique les questions juridiques et éthiques nombreuses soulevées par le déploiement de l'IA dans l'administration, en particulier celle wallonne, notamment les défis en matière de gouvernance, de marchés publics, de lois du service public, de la protection des données et de la propriété intellectuelle.

## Et dans notre bibliothèque numérique

### **Avis : Analyse des réalisations budgétaires récentes dans les différents niveaux de pouvoir et prévisions et recommandations européennes à court terme**

Conseil Supérieur des Finances : Section "Besoins de financement des pouvoirs publics"  
(Juillet 2022)

Source : [conseilsuperieurdesfinances.be](http://conseilsuperieurdesfinances.be)

### **Chiffres clés de l'agriculture 2022**

Statbel (Juillet 2022)

Source : [statbel.fgov.be](http://statbel.fgov.be)

### **Les effets macro-économiques attendus du Plan de relance de la Wallonie à court et à moyen terme**

Frédéric Caruso

IWEPS : Rapport de recherche N°48 (Juillet 2022)

Source : [iweeps.be](http://iweeps.be)

### **État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions**

Conseil Supérieur de l'Emploi (Juillet 2022)

Source : [cse.belgique.be](http://cse.belgique.be)

### **Le sans-chez-soirisme : suite ou fin ? : Rapport final**

Benoît Bayenet, Justine Carlier, Ilan Tojerow,  
Magali Verdonck

ULB-DULBEA ; Syndicat des Immenses (Juillet 2022)

Source : [syndicatdesimmenses.be](http://syndicatdesimmenses.be)

### **Pauvreté, logement et énergie**

Institut pour un Développement Durable

Brève de l'IDD n°63 (Août 2022)

Source : [iddweb.eu](http://iddweb.eu)

### **Baromètre de l'inclusion numérique 2022**

Fondation Roi Baudouin (Septembre 2022)

Source : [kbs-frb.be](http://kbs-frb.be)

### **Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2022 à 2027**

C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire, et al.

CERPE : Working Papers : Série Politique Économique N°106-2022/04 (Septembre 2022)

Source : [unamur.be/eco/economie/cerpe](http://unamur.be/eco/economie/cerpe)

### **Travailler au-delà de 50 ans : état des lieux et leviers d'action**

Vincent Vandenbergh

IRES : Regards économiques Numéro 173 (Septembre 2022)

Source : [regards-economiques.be](http://regards-economiques.be)

### **Rapport Planète Vivante 2022 : Pour un bilan "nature" positif**

WWF (Octobre 2022)

Source : [wwf.be](http://wwf.be)

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

04/232.98.14  
[biblio@cesewallonie.be](mailto:biblio@cesewallonie.be)



# Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

## Editeur responsable

Luc Simar  
Secrétaire général

## Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53  
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

## Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24  
nathalie.hounje@cesewallonie.be

## Rédaction

Invité - Dossier - Interviews : Nathalie Blanchart  
Actus : Nathalie Blanchart, Carole Carpeaux,  
Dominique Rosengarten, Frédéric Rouxhet  
Livres : Jean-Claude Pirlot

## Impression

Imprimerie SNEL

## Crédits photographiques

© Adobe Stock : cover, pp. 15, 19, 28, 29, 30, 31, 33  
© FRW : 2, 9, 11, 13  
© JRMA Automation : p.16  
© asbl La Renardière : p. 17  
© Coworking gare ! : p.18  
© Ferme Saint-Martin : p. 22  
© Ferme Jaymaert : p. 22  
© Cabinet V. De Bue : p.32

## Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro :  
Mmes Agathe Defourny, Isabelle Jaumotte, Cécile Neven et Sophie Vieslet ainsi que MM. Jean-François Collin, Eric Florence, Pierre Jaymaert, Alain Petit, Marc Pierazzo, Vincent Sépult et Jérôme Riga, pour les interviews.

Merci à Frédérique Debrule pour sa précieuse relecture.